Nations Unies S/PV.4993



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-neuvième année

4993e séance

Mardi 22 juin 2004, à 10 heures
New York

Président :	Mme Albert	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Aho-Glele
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wan Guangya
	Espagne	M. Yáñez-Barnuevo
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	M. Duclos
	Pakistan	M. Khalid
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

Rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits

Lettre datée du 1er juin 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/442)

04-39854 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits

Lettre datée du 1er juin 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/442)

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Bangladesh, du Canada, de l'Égypte, de l'Irlande, du Japon, du Népal, de l'Ouganda, du Pérou, de la République de Corée, du Sénégal et de la Sierra Leone des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, Mme Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite la Présidente du Conseil économique et social à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Denis Caillaux, Secrétaire général de CARE International.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le Secrétaire général de CARE International à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ian Martin, Vice-Président du Centre international pour la justice transitionnelle.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le Vice-Président du Centre international pour la justice transitionnelle à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2004/442, qui contient une lettre datée du 1er juin 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant un document officieux sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je tiens à rappeler à tous les orateurs qu'ils doivent limiter leurs interventions à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant de longues déclarations sont priées de bien vouloir distribuer le texte de leur intervention et d'en lire une version condensée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

Toujours afin d'utiliser au mieux le temps qui nous est imparti, afin de permettre au plus grand nombre possible de délégations de prendre la parole, je n'inviterai pas individuellement les orateurs à prendre place à la table du Conseil, ni à reprendre leur place sur le côté de la salle du Conseil. Lorsqu'un orateur prendra la parole, le fonctionnaire des conférences escortera à la table l'orateur suivant inscrit sur la liste.

Notre thème d'aujourd'hui porte sur un segment important de la société mondiale dont le rôle est ressenti avec de plus en plus d'acuité par la plupart des populations dans les situations d'après conflit. Puisque la consolidation de la paix est un mandat important du

Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la présidence philippine juge approprié que nous fassions porter notre débat sur la façon dont le Conseil de sécurité pourrait favoriser la participation des organisations de la société civile à la consolidation de la paix après les conflits. Nous avons fait distribuer un document de réflexion sur la question sous la cote S/2004/442. J'invite tous les orateurs à bien vouloir examiner les questions que nous avons soulevées dans ce document de réflexion.

Je salue la présence distinguée du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais commencer en disant combien nous sommes heureux de vous voir, Madame la Ministre, parmi nous aujourd'hui et vous féliciter, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé ce débat opportun. Étant donné le thème abordé, je suis très heureux que des représentants de la société civile y prennent part.

Le partenariat entre l'ONU et la société civile s'est considérablement accru ces dernières années. Ceci reflète le rôle croissant de la société civile qui aide à façonner et à examiner attentivement les politiques gouvernementales et à tenir les gouvernements responsables de leurs actes. Cela reflète aussi la nécessité pour la société civile, dans une époque marquée tant par l'intégration mondiale que par la fragmentation et l'incapacité des États, de contribuer à la prise de décisions au niveau international.

À l'évidence, les acteurs de la société civile se présentent sous toutes les formes et tailles possibles. Beaucoup apportent une contribution remarquable à la paix. D'autres, que j'ai par le passé appelées des « sociétés inciviles », alimentent les conflits. Pour que les missions de consolidation de la paix soient efficaces, elles devraient collaborer et renforcer, dans le cadre d'une stratégie politique claire, les forces de la société civile qui aident les citoyens ordinaires à exprimer leurs préoccupations et à agir de manière pacifique. De la même façon, elles devraient chercher à réduire l'influence des forces qui favorisent les politiques d'exclusion ou qui encouragent le recours à la violence.

L'objectif doit être de créer une synergie avec les groupes de la société civile qui favorisent la communication et recherchent la vérité, et avec ceux qui sont des gendarmes, des défenseurs des droits de l'homme et des agents de la protection sociale et de la relance. Cela peut favoriser la réconciliation et réduire l'attrait exercé par ceux qui pourraient essayer de rallumer des conflits. Cela peut contribuer à ce que les acteurs nationaux et internationaux soient tenus responsables. Cela peut permettre de forger un consensus national sur la conception des structures et des programmes après les conflits. Cela peut aider à préparer les communautés locales à accueillir, à leur retour, les soldats démobilisés, les réfugiés et les personnes déplacées, et cela peut permettre de faire entendre les préoccupations des personnes marginalisées. C'est pourquoi il faut qu'un dialogue s'instaure dans les deux sens entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile; non pas pour que l'une dirige l'autre mais pour que nos efforts se complètent.

Toutefois, nous ne devons pas considérer les groupes de la société civile comme des partenaires de la consolidation de la paix seulement après notre arrivée dans un pays avec un mandat dans les poches. Au contraire, les organisations de la société civile, tant locales qu'internationales, ont un rôle à jouer dans les processus de délibération de l'Organisation, y compris du Conseil. Ces dernières années, les conflits civils et les situations d'urgence complexes ont occupé une place centrale dans les activités du Conseil. Cela a confirmé la nécessité pour le Conseil d'avoir une réelle compréhension des lieux et des situations dans lesquels il intervient. Je pense que les membres du Conseil pourront tirer profit des compétences, de la concentration et de la pénétration de vues que les groupes de la société civile apportent au débat. Je me félicite donc des efforts que le Conseil a déployés pour renforcer ses relations informelles avec des groupes de la société civile. Mais le moment est peut-être venu pour le Conseil d'approfondir son dialogue avec eux et de donner à ses relations avec eux une meilleure assise.

Je voudrais à cet égard demander au Conseil d'examiner attentivement le rapport publié hier par le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile. Je suis extrêmement reconnaissant aux membres du Groupe et à tous ceux qui ont contribué à la rédaction du rapport. Ce dernier contient des recommandations pratiques et tournées vers l'avenir. Au Secrétariat, nous les étudions attentivement. Je suis sûr que les membres du Conseil – et, d'ailleurs, tous les États Membres – feront de même.

Je suis particulièrement heureux que le Groupe ait proposé un certain nombre de mesures concrètes en vue de renforcer la participation de représentants de la société civile de pays en développement et le rapport contient un grand nombre d'idées novatrices en vue de renforcer le partenariat avec la société civile dans nos activités humanitaires et en faveur du développement.

Le rapport contient également un certain nombre de suggestions pratiques sur la façon dont le Conseil de sécurité pourrait avoir des échanges plus efficaces avec la société civile, allant d'un meilleur usage de la formule Arria, à la tenue de séminaires sur de nouvelles questions importantes, en passant par la convocation de commissions d'enquête indépendantes après des opérations mandatées par le Conseil.

Le Conseil de sécurité est, bien entendu, un conseil de Gouvernements souverains s'occupant des questions les plus délicates relatives à la guerre et à la paix. Il doit considérer l'apport d'organisations de la société civile non pas comme une tentative en vue d'usurper le rôle des gouvernements,mais bien plutôt comme un moyen de valoriser ses décisions et de faire en sorte que celles-ci soient réellement mises en œuvre.

Je voudrais rappeler au Conseil que de nombreuses organisations de la société civile – pas uniquement du nord, mais également du sud, et pas uniquement internationales, mais également locales – ont montré qu'elles peuvent apporter une véritable contribution aux activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de paix et de sécurité.

J'ai donc de grands espoirs pour la conférence internationale sur la prévention des conflits que des groupes de la société civile ont décidé de tenir l'an prochain comme suite à la recommandation figurant dans mon rapport de 2001 sur la prévention des conflits.

Le partenariat avec la société civile n'est pas une fin en soi; il n'est pas non plus une panacée, mais il est indispensable si nous voulons tenir les promesses que nous avons faites dans nos accords de paix et avoir des sociétés pacifiques et des États viables. Le partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile n'est donc pas un choix, c'est une nécessité. J'espère que, grâce à ce débat, le Conseil pourra mettre au point des stratégies plus globales et plus concrètes pour renforcer son partenariat avec la société civile.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration opportune, importante et encourageante, ainsi que pour son appui à l'égard du thème que nous avons adopté durant notre présidence. Je le remercie également pour ses aimables paroles de bienvenue.

Je donne la parole à la Présidente du Conseil économique et social, Mme Marjetta Rasi.

Mme Rasi (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence du Conseil de sécurité pour son initiative tendant à faire la lumière sur le rôle important que la société civile peut jouer dans les sociétés qui sortent d'un conflit. Je suis très heureuse de prendre part à ce débat en ma qualité de Présidente du Conseil économique et social.

Le rôle de la société civile est multidimensionnel, selon que l'on se réfère aux acteurs non gouvernementaux qui complètent le travail des organisations internationales et des Gouvernements ou que nous analysons la contribution des acteurs locaux au processus de consolidation de la paix. Toutes ces dimensions apparaissent clairement dans le cadre conceptuel fourni par la Présidente. Je n'aborderai toutefois que certaines des questions qui concernent le Conseil économique et social et le développement.

Si nous examinons certains domaines auxquels l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité lui-même ont attaché une grande importance dans leurs activités, nous voyons que les organisations de la société civile (OSC) sont de plus en plus un partenaire indispensable. Je pense, par exemple, au relèvement et à la réinsertion au niveau local, aux droits de l'homme, à l'état de droit, à la santé et à d'autres programmes sociaux, à l'infrastructure physique et à l'environnement. Les organisations non gouvernementales (ONG) aident à mettre en œuvre des programmes de démobilisation, à protéger les enfants pour qu'ils ne participent pas aux conflits armés, et à faire face aux problèmes causés par les mines terrestres.

Les institutions des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales sont souvent invitées à assumer des responsabilités très vastes en matière de coopération internationale en fournissant des secours et une aide au développement. Les ONG sont des acteurs importants dans les situations de crise et d'après crise. Leur nombre, la diversité de leurs mandats et la variété de leurs capacités opérationnelles font que la

coordination est essentielle pour assurer à leurs efforts collectifs cohérence et impact. Beaucoup de donateurs comptent sur les ONG pour canaliser leur assistance et, à ce titre, elles doivent respecter les politiques et normes de comportement convenues. Dans les conflits violents, les ONG sont les principaux vecteurs de prestations et d'autres institutions, telles que l'ONU, s'appuient sur elles en tant que partenaires d'exécution.

Les ONG sont donc confrontées à des défis particuliers et les organisations internationales et les Gouvernements devraient les appuyer dans leurs efforts. La coordination nécessaire entre les protagonistes peut être améliorée grâce à un échange d'informations, à des consultations régulières et à des évaluations communes des besoins sur le terrain. Pour faire la transition entre la phase des secours et la reconstruction après les conflits et le relèvement, il faut qu'il y ait une compréhension commune des engagements à plus long terme.

Les réseaux entre partenaires gouvernementaux à l'extérieur et partenaires non gouvernementaux travaillant sur des questions relatives aux conflits facilitent la mise en commun des connaissances et des expériences et leur permettent d'agir de concert de façon plus efficace. La coordination entre les donateurs est une question qui revient constamment dans les débats au Conseil économique et social.

Les institutions de la société civile jouent un rôle fondamental dans le processus de réconciliation et dans l'édification d'un consensus national et, par leur intermédiaire, des groupes d'intérêt sociaux, religieux, professionnels et politiques essentiels sont inclus. Les acteurs de la société civile ont besoin d'un espace pour participer à l'édification de la paix et y jouer un rôle. Les médias peuvent servir d'éducateur social pour désamorcer des conflits potentiels. La protection des droits de l'homme est essentielle dans les sociétés vulnérables sortant d'un conflit. Pour obtenir une société civile diversifiée, il faut réduire la déstabilisation et renforcer l'appui aux institutions d'État, de sorte que les efforts en matière de consolidation de la paix et de développement économique et social puissent progresser.

Le manque de ressources et de capacités fait obstacle aux efforts de reconstruction et une aide appropriée est nécessaire pour les besoins d'après conflit, notamment pour encourager la société civile. Le renforcement effectif des capacités locales doit être appuyé par tous les secteurs et par toutes les communautés de la société, ainsi que par un large éventail d'organisations de la société civile. Les donateurs externes, dans leurs stratégies, doivent toujours garder à l'esprit le contexte plus général et la spécificité d'une situation d'après conflit, ainsi que les rôles appropriés des divers acteurs.

L'importance de la société civile dans la prévention des conflits doit également transparaître dans nos débats, car c'est une autre dimension des activités de l'Organisation des Nations Unies en matière de conflit.

Pour comprendre très tôt le potentiel de déclenchement d'un conflit, il faut en déchiffrer les signaux. Là aussi, nous devrions encourager les réseaux capables d'analyser, de suivre et de partager l'information. La collaboration entre gouvernements, organisations internationales et organisations non gouvernementales renforcerait la capacité de dégager une réponse rapide. À cette fin, aider au développement de réseaux régionaux de la société civile mérite d'être envisagé. Néanmoins, les causes plus profondes des conflits exigent que soit adoptée une démarche préventive à long terme et examinées les conditions fondamentales du développement socioéconomique, ainsi que la pauvreté.

La transition et le développement se voient accorder une attention accrue dans les activités du Conseil économique et social. Le relèvement, le redressement et la reconstruction sont régulièrement évoqués avec les institutions humanitaires et opérationnelles. Le Conseil économique et social est particulièrement bien placé pour interagir avec la société civile au sein de l'ONU et pour la consulter. De même que les différentes instances subsidiaires du Conseil, les commissions fonctionnelles ont établi des contacts étroits avec les organisations non gouvernementales et d'autres entités privées afin d'entendre leur point de vue sur les sujets dont traitent les organes intergouvernementaux. Cette année, par exemple, la Commission de la condition de la femme a adopté des conclusions sur l'égalité de participation des femmes à la prévention, à la gestion et à la résolution des conflits, ainsi qu'à la consolidation de la paix après les conflits, qui sont sans nul doute pertinentes pour notre thème d'aujourd'hui.

À titre d'exemple concret, le Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour la

Guinée-Bissau et celui sur le Burundi ont associé les organisations de la société civile à leurs efforts pour renforcer, avec l'appui international, la consolidation de la paix dans la société de ces pays. Le dialogue avec la société civile fait désormais partie des principes de base des activités de développement de l'ONU. En outre, la Banque mondiale, dans son programme en constante évolution pour les périodes d'après conflit, reconnaît que la dynamique de la société civile dans les pays touchés par un conflit pose un problème particulier.

Je voudrais à nouveau, Madame la Présidente, me féliciter de votre initiative de procéder au présent échange de vues afin de trouver des synergies entre les organes principaux de l'ONU. Créer les conditions propices au développement durable et à la protection des êtres vulnérables victimes de conflits violents compte parmi nos tâches communes. Ni l'ONU ni les Gouvernements ne peuvent l'accomplir seuls.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente du Conseil économique et social de sa déclaration et d'avoir favorablement accueilli la tenue d'un débat sur le thème du rôle de la société civile dans les processus de réconciliation et d'édification du consensus national en faveur de la consolidation de la paix, qui est, aussi, selon nous, un thème d'actualité.

Je donne à présent la parole au Secrétaire général de l'Organisation CARE International, M. Denis Caillaux.

M. Caillaux (CARE International) : Madame la Présidente, Je voudrais remercier le Gouvernement philippins d'avoir invité CARE International à s'adresser aujourd'hui au Conseil et d'avoir organisé le présent débat consacré au rôle de la société civile dans le rétablissement de la paix, au lendemain des nombreux et douloureux conflits qui marquent la période actuelle. Une telle initiative atteste de la force de l'engagement de votre gouvernement sur ce thème ainsi que de celui des organisations communautaires de base aux Philippines, dont l'action est bien connue.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je voudrais également rendre hommage aux pionniers de la société civile et de la consolidation de la paix, les associations féminines et les associations de défense des droits des enfants, à qui nous devons plusieurs résolutions historiques du Conseil de sécurité demandant leur protection et leur participation aux efforts de maintien de la paix. Je félicite le Conseil pour ces textes juridiques importants et je demande instamment aux membres de veiller à ce qu'ils soient respectés sur le terrain.

Il y a deux jours, je suis rentré d'une mission au Soudan au cours de laquelle je me suis rendu dans des villages épuisés par des décennies de guerre, mais récemment revigorés par les négociations de paix qui reprennent aujourd'hui, au Kenya, avec l'extraordinaire médiation du général Lazaro Sumbeiywo. Une vérité m'a frappé alors que je visitais les communautés les unes après les autres : pour que la consolidation de la paix réussisse, nous devons tous nous arrêter un moment et imaginer les luttes quotidiennes et les aspirations des citoyens ordinaires qui désirent mener une vie sans conflit ni violence. La plupart d'entre eux ne savent pas lire et n'ont pas les moyens de posséder une poste de radio, et pourtant il y a tant de choses qu'elles doivent apprendre concernant le processus de paix. Pour ces civils en situation d'après conflit, il est d'abord nécessaire d'instaurer un minimum de sécurité, de procéder au déminage et de disposer des moyens prévisibles pour cultiver la terre et obtenir assez de nourriture, de compter sur suffisamment d'eau salubre, d'avoir accès aux services de santé de base et de pouvoir élever et éduquer leurs enfants. Dans le même temps, il est nécessaire de rétablir la confiance avec leurs voisins et de leur donner la possibilité de participer à la création de perspectives économiques pour absorber tous les sans-emploi qui reviennent dans leur foyer. Enfin, il faut effectuer une analyse systématique du conflit pour déterminer les causes multiples, les protagonistes et les victimes de cette terrible situation.

Lorsque nous parlons de société civile, nous parlons de tous les groupes de civils qui ne sont pas affiliés à l'État, au Gouvernement ou à une quelconque faction armée. Nous parlons des conseils des anciens, des associations de femmes, d'exploitants agricoles et des communautés religieuses. Même sur les ruines des États en déliquescence, ces organisations locales ont un rôle essentiel à jouer pour parvenir à la société sûre et fondée sur le droit indispensable pour reconstruire et gouverner leur pays. Avec la multiplication des conflits armés internes et des situations d'urgence complexes, nous travaillons de plus de plus avec des sociétés ballottées entre les conflits armés et les catastrophes naturelles, créant ici et là des îlots géographiques

donnant l'illusion d'une paix technique alors qu'en fait l'insécurité est bien réelle.

Le Conseil devrait être encouragé par les progrès remarquables en matière de consolidation de la paix effectués par les organisations de la société civile dans des pays comme la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire, le Burundi et l'Afghanistan, où nous avons travaillé avec une multitude de partenaires, y compris des gouvernements, des organisations non gouvernementales internationales, des associations locales de la société civile et, bien entendu, les institutions des Nations Unies. Notre démarche est de concevoir des programmes comprenant des activités de base auxquelles des personnes de groupes opposés ont la possibilité de participer, leur donnant ainsi une certaine expérience en matière de prévention des conflits grâce à l'échange et à la communication.

En Côte d'Ivoire, après les vagues de tueries et de représailles, nous avons convoqué une réunion des différentes factions, notamment les groupes chrétiens et musulmans rivaux, en leur donnant la responsabilité de planifier et de gérer la reconstruction. En prenant part au processus de développement économique, ces groupes ont eu de multiples occasions d'avoir des conversations en face-à-face qui ont permis d'apaiser les tensions depuis les violences de l'année dernière.

En Sierra Leone, où la paix progresse bien, nous avons adapté un programme agricole visant à assurer la sécurité alimentaire des communautés isolées, qui comprend un aspect « règlement des conflits », une éducation aux droits de l'homme et une formation à la gestion.

Même dans les pays qui ont une longue histoire de conflits ethniques, des communautés connaissant différents niveaux de stabilité peuvent participer à des activités de consolidation de la paix concrètes. À Sri Lanka, par exemple, des centaines de ménages dirigés par des femmes se sont réunis pour la première fois pour faire valoir leurs droits et leurs besoins auprès des autorités locales. Parallèlement, dans une région, des comités de village ont lancé, dans le cadre d'une journée spéciale, la plus grande distribution de certificats de naissances jamais réalisée, renforçant ainsi des principes tels que la liberté de circulation et le droit d'avoir accès à une éducation et à des services de base.

L'expérience des organisations de la société civile dans des pays allant du Cambodge à la Bosnie et à l'Afghanistan a montré que donner une éducation, aussi informelle soit-elle, dans des situations d'urgence permet de stabiliser une communauté et de protéger les enfants du risque d'être exploités ou recrutés dans des forces armées.

En Afghanistan, sous le régime des Taliban et depuis, des organisations non gouvernementales internationales, l'UNICEF, des organisations locales et des chefs de village ont favorisé ces objectifs en éduquant tranquillement des milliers de filles et de garçons dans des écoles de village ou installées dans des demeures privées.

Le Conseil de sécurité et les États Membres font face à un nouvel appel à l'action reposant sur une leçon fondamentale du maintien de la paix et du règlement des conflits acquise au cours de la dernière décennie. Malheureusement, un grand nombre d'initiatives de paix échouent après le déclenchement de conflits locaux. Pour éviter que ces accords de paix nationaux soient ainsi réduits à néant, les mandats de maintien de la paix doivent aller au-delà de leur objectif traditionnel – au niveau national – pour parvenir jusqu'au cœur des communautés locales.

Comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport récent sur la protection des civils (S/2004/431), les communautés locales sont littéralement sous le feu, aujourd'hui plus que jamais, et les travailleurs humanitaires qui cherchent à les aider ont été victimes d'attaques de plus en plus fréquentes dans des endroits comme la République démocratique du Congo, l'Afghanistan, le Moyen-Orient ou le Darfour.

Face à ces défis, quelles sont les mesures que le Conseil peut prendre pour donner aux groupes de la société civile déterminés à réellement consolider la paix le pouvoir de le faire?

Premièrement, le Conseil doit faire la démonstration de son rôle de chef de file en faisant une déclaration présidentielle énergique exprimant son engagement en faveur de la participation des représentants de la société civile, y compris les femmes et les enfants, à toutes les phases du processus de paix. Cette déclaration devrait faire les recommandations suivantes : premièrement, incorporer des références à la protection et à la participation de la société civile dans les résolutions du Conseil de sécurité et dans les rapports du Secrétaire général sur des pays spécifiques; deuxièmement, créer des formules « Arria plus » à des

fins de consultation avec la société civile, conformément aux conclusions du Groupe Cardoso. Cela permettrait d'avoir un débat plus important et une programmation plus régulière.

Une troisième recommandation pourrait être d'établir un forum de la société civile pour chaque processus de paix afin d'officialiser les pratiques consultatives ad hoc qui ont actuellement cours avec les secteurs de la société civile pendant lesdits processus de paix. Ce forum permanent fournirait des compétences utiles au personnel des Nations Unies et à tous ceux qui appuient les négociations, la planification et l'exécution. Quatrièmement, il faudrait instituer la formule Arria sur le terrain, conformément aux conclusions du Groupe Cardoso, pour permettre aux missions du Conseil de sécurité de procéder à des consultations plus systématiques avec les experts de la société civile sur le terrain.

Une cinquième recommandation pourrait être de mettre en place un programme d'observateur des communautés pour des experts des États Membres du Conseil de sécurité, les plaçant auprès d'une organisation non gouvernementale opérationnelle pendant une semaine dans le pays dont ils s'occupent. Cela renforcerait les décisions du Conseil de sécurité en donnant une expérience directe du contexte politique et culturel et des véritables difficultés que rencontrent les civils qui tentent de rebâtir leur vie. Et, sixièmement, il faudrait demander que le Secrétaire général présente un plan d'action au Conseil de sécurité, plan rédigé avec la participation de la société civile et dans lequel figureraient des directives détaillées pour procéder à une analyse complète des origines, de la dynamique et des protagonistes de chaque conflit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de CARE d'avoir exprimé son appui à la question que nous examinons. Je me félicite également de l'hommage qu'il a rendu aux pionniers de la société civile et de la consolidation de la paix, en particulier aux associations de femmes et aux défenseurs des droits des enfants. Je note également avec intérêt ses recommandations spécifiques.

Je donne maintenant la parole à M. Ian Martin, Vice-Président du Centre international pour la justice transitionnelle).

M. Martin (Centre international pour la justice transitionnelle) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence des Philippines d'avoir décidé de mettre en lumière le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits, et le Conseil dans son ensemble d'avoir montré clairement qu'il était prêt à écouter directement les organisations non gouvernementales.

C'est un privilège spécial pour le Centre international pour la justice transitionnelle que de prendre la parole devant le Conseil. Notre centre, qui a des bureaux à New York et au Cap, aide les pays à faire face à l'héritage d'atrocités à grande échelle ou de violations des droits de l'homme. Nous travaillons actuellement avec plus de 20 pays, et nous travaillons en étroite collaboration avec les départements et les organismes des Nations Unies, en particulier dans les pays où l'Organisation participe à la consolidation de la paix après les conflits.

Mais surtout, nous œuvrons de près avec les partenaires de la société civile locale. En dépit des efforts considérables des organisations de la société civile actives à l'échelle internationale, le secteur le plus important de la société civile comprend une multitude d'organisations nationales et locales qui ont souvent à faire face à de graves problèmes de ressources et de sécurité, en particulier dans les sociétés émergeant d'un conflit. Il est plus important, mais plus difficile, d'entendre leurs voix que la nôtre. Sans prétendre parler en leur nom, nous pouvons donner quelque idée de l'expérience de nos partenaires locaux et considérer qu'il incombe aux organisations non gouvernementales internationales de donner plus de possibilités aux voix locales de se faire entendre.

Il n'est guère surprenant que l'initiative d'examiner le rôle de la société civile ait été prise par les Philippines, pays bien connu pour sa société civile active, énergique et diverse. Dans ce contexte, nous pouvons certainement attendre conseils et inspiration des Philippines.

Une des difficultés les plus fondamentales de la consolidation de la paix après les conflits consiste à faire face au passé tout en posant de justes bases pour l'avenir. Il n'existe pas une solution unique à tous les problèmes et, dans le cadre de son travail, le Centre international pour la justice transitionnelle a appris une leçon cruciale : quelles que soient les réponses, elles doivent provenir de la société civile ou y trouver un écho.

En général, les stratégies visant à traiter de violations commises dans le passé comprennent la poursuite en justice des auteurs de crimes graves; des commissions vérité; des programmes de réparations incluant, notamment mais pas exclusivement, des indemnisations financières; des mesures visant à honorer la mémoire des victimes; une analyse rigoureuse de la culpabilité institutionnelle; des mesures en vue de réformer les institutions, avec notamment un tri du personnel; et des initiatives de réinsertion et de réconciliation.

Ces mesures devraient être considérées comme complémentaires, et non pas comme diverses options possibles, et il faudrait examiner et élaborer une stratégie globale. En même temps, il faut avoir une stratégie parallèle et connexe pour instituer l'état de droit pour l'avenir, élément que le Conseil a jugé indispensable à la consolidation de la paix.

Dans l'idéal, un gouvernement démocratique établirait ces stratégies à la suite d'un débat national et de consultations exhaustives avec la société civile, conformément aux normes et aux pratiques optimales internationales. Au lendemain d'un conflit, la direction politique peut être divisée et fragile et sa légitimité n'a peut-être pas encore été mise à l'épreuve; l'ONU et la communauté internationale ont peut-être encore un rôle important dans la prise de décisions ou, dans les cas extrêmes, détiennent officiellement une autorité de transition. Cet état de choses peut rendre parfois plus difficile, mais aussi plus essentiel, de faire participer la société civile, car des décisions prématurées du gouvernement ou de la communauté internationale risquent de compromettre tout succès.

Pendant l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), la création de la Commission accueil, vérité et réconciliation a été précédée d'un intense débat de la société civile, guidé par l'expérience internationale. Le résultat a été que la Commission non seulement est un reflet des pratiques optimales du monde entier, mais elle incorpore une innovation particulièrement réussie inspirée d'une tradition du Timor-Leste : des processus de réconciliation au niveau communautaire impliquant la société civile la plus locale, notamment les chefs traditionnels.

En Sierra Leone également, la mise en place de la Commission vérité et réconciliation a été précédée d'ateliers et de conférences publics, avec une forte participation de la société civile, ce qui a facilité l'incorporation de politiques relatives aux enfants et aux femmes, ainsi que l'implication des chefs traditionnels dans la réconciliation communautaire. Tant au Timor-Leste qu'en Sierra Leone, la sélection des membres des commissions a été transparente et la société civile y a joué un rôle central.

En République démocratique du Congo, cependant, les perspectives de réussite d'une commission vérité ont été compromises par des nominations politiques inadéquates, faites avant toute réflexion sur le rôle de la commission et qui n'ont pas été le résultat de consultations suffisantes avec la société civile locale. Au Libéria également, les membres de a commission vérité ont été nommés avant tout engagement significatif de la société civile ou tout mandat législatif, ce qui entrave les progrès de la commission.

L'engagement de la société civile est tout aussi primordial pour le succès d'autres mesures de justice transitionnelle. Les réparations permettront de satisfaire quelque peu les victimes sous réserve que celles-ci et la société civile prennent part à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes, tandis que la mobilisation d'importantes ressources nécessitera probablement l'appui d'une vaste coalition.

Si c'est bien sûr à l'État qu'il appartient d'engager des poursuites contre les principaux responsables, il est des cas où seuls les efforts déployés par la société civile et les groupes de victimes poussent l'État à intervenir contre l'impunité. Au Guatemala, si toutes les actions pénales dirigées contre des militaires responsables d'atrocités sur des civils ont débouché sur un succès, c'est uniquement parce que la société civile a réalisé l'essentiel des enquêtes et est intervenue devant les tribunaux au nom des victimes. Au Timor-Leste, les organisations de la société civile contribuent à veiller à ce que les normes internationales des droits de la défense soient respectées dans le système judiciaire en voie de constitution et à encourager l'indépendance de l'appareil judiciaire. Il importe que le Conseil écoute les voix de la société civile au Timor-Leste et en Indonésie, et non pas seulement les vues du Gouvernement, au sujet de l'impunité inacceptable dont jouissent actuellement les principaux responsables de crimes contre l'humanité perpétrés au Timor-Leste en 1999 et antérieurement.

Pour que les actions pénales engagées permettent, conformément à leur objectif, de restaurer ou d'installer la confiance en l'état de droit, il est nécessaire d'aller au-devant des communautés des victimes. Le Tribunal spécial pour la Sierra Leone a été grandement aidé dans ce sens par les organisations locales de la société civile. Au Rwanda, la diffusion, à l'échelon local, de l'enregistrement vidéo des procès et la conduite de débats à ce sujet par une organisation de la société civile ont permis de renforcer la concorde au sein des communautés dans lesquelles victimes et auteurs de crimes vivent actuellement côte à côte.

L'établissement de l'état de droit prend bien trop souvent la forme d'exercices techniques d'élaboration de systèmes judiciaire, policier et pénitentiaire suivant des modèles extérieurs. Toute stratégie visant la primauté du droit doit s'inscrire dans le contexte local et être élaborée avec la société civile locale. En dépit de certains exemples positifs, c'est un aspect de la consolidation de la paix qui demeure sous-développé.

L'intervention de la société civile aux niveaux local et national ne sert pas seulement à mettre au point de stratégies plus satisfaisantes; elle est irremplaçable dès lors que la paix et la justice sont recherchées. Mais obtenir une participation vaste et représentative de la société civile présente de grandes difficultés. Les partenaires les plus évidents peuvent être les organisations disposant déjà de capacités, tandis que les organisations de victimes peuvent être inexistantes ou impuissantes. L'accent devrait être mis sur le renforcement des capacités, sur l'établissement de relations en dehors de la capitale et, surtout, sur l'importance de faire participer les organisations féminines à tous les volets de la consolidation de la paix. Si la participation directe des femmes dans les institutions officielles doit constituer une priorité explicite, c'est à travers la participation de la société civile que la contribution des femmes à la consolidation de la paix pourra pleinement prendre forme.

L'accès direct des organisations de la société civile au Conseil peut s'avérer mutuellement bénéfique, et nous nous félicitons des recommandations du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile visant à renforcer cet accès. Nous convenons tout à fait avec le Groupe que cela ne devrait pas seulement s'appliquer à New York, mais aussi chaque fois que le Conseil de sécurité effectue une mission dans un pays sortant d'un conflit, ses membres pouvant alors être mieux à l'écoute des organisations locales de la société civile, ainsi que des représentants locaux d'organisations non gouvernementales internationales. Il faut que les voix de la société civile se fassent entendre durant les négociations des accords de paix ainsi que durant la mise sur pied des missions chargées d'appliquer ces accords et de l'évaluation des besoins après un conflit.

Cependant, l'implication constante de la société civile dépendra des missions de consolidation de la paix et des organismes présents sur le terrain. Il est manifestement nécessaire d'appliquer les pratiques exemplaires dans les missions par lesquelles, actuellement, les organisations locales de la société civile locale ne se sentent pas écoutées et impliquées. Les objectifs confiés par le Conseil aux chefs des missions et son degré d'intérêt pour l'implication de la société civile sont déterminants pour l'efficacité de l'alliance entre l'ONU et la société civile et, par conséquent, pour l'efficacité de la consolidation de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Président du Centre international pour la justice transitionnelle de ses aimables paroles de soutien à l'égard de notre initiative. Je profite également de l'occasion pour le remercier d'avoir souligné la modeste contribution de la société civile philippine au règlement des problèmes auxquels nous sommes confrontés alors que nous continuons d'œuvrer à consolider la paix dans notre société.

Je donne à présent la parole aux membres du Conseil.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais d'emblée vous souhaiter la bienvenue et exprimer les remerciements de ma délégation à la délégation philippine pour la convocation de cette importante séance sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits. Ma délégation se félicite de la participation du Secrétaire général et de la Présidente du Conseil économique et social.

Nos éloges s'adressent aux représentants des organisations de la société civile qui ont été invités à prendre part à cette séance. Leur présence témoigne du rôle majeur que la société civile joue dans la vie internationale – une importance acquise par ses relations avec le Conseil de sécurité et son fort

potentiel de coopération énergique dans la lutte pour la paix et la sécurité internationales.

L'intervention de la société civile dans la réalisation des objectifs de l'ONU ne cesse d'augmenter, de même que la profondeur et la qualité de cet engagement. Cela rend la coopération avec la société civile indispensable pour renforcer l'efficacité de l'ONU. À travers leur intervention et leur engagement, les organisations de la société civile sont devenues en quelque sorte une réserve morale de la communauté internationale, comblant ainsi la lacune que la défense des intérêts nationaux par les États ne permet pas toujours de combler.

Le document de réflexion proposé par la présidence pour orienter nos activités soulève un certain nombre de questions éloquentes sur le rôle important que la société civile et ses organisations jouent dans la vie internationale. Des changements intéressants se sont opérés dans la façon dont les gouvernements, en particulier ceux des pays qui sortent d'un conflit, perçoivent le rôle de la société civile. Cette perception est passée d'une méfiance profonde à une meilleure compréhension du potentiel et du rôle majeur de la société civile dans l'éducation pour la paix et dans les activités de base de reconstruction et de développement conduisant à la formation de solides partenariats.

Dans plusieurs pays, les organisations de la société civile permettent désormais à un grand nombre d'hommes et de femmes pourvus d'une fibre sociale d'agir et de concrétiser des idées en faveur du bien-être commun. Il est essentiel de veiller, en toutes circonstances, à ce que ces personnes participent pleinement à la consolidation de la paix après un conflit.

Il est primordial de créer un climat de tolérance et de respect des différents points de vue sur les stratégies alternatives visant à renforcer la paix et la réconciliation nationale pour que la société civile puisse participer aux processus sociaux. De par sa grande autorité, le Conseil de sécurité peut contribuer de façon décisive à renforcer le rôle de la société civile dans les situations d'après conflit en utilisant son influence et en s'employant à créer des conditions de tolérance et de démocratie.

Les études et les propositions présentées par les organisations de la société civile sont très précieuses car elles aident le Conseil de sécurité et ses membres à faire face à la plupart des situations de crises graves et complexes. Au fil des années, leur présence sur le terrain a permis d'obtenir des informations sur des situations extrêmement graves qui, sans cela, auraient été ignorées. Dans bien des cas, ce sont les informations et les activités des organisations non gouvernementales qui ont incité la communauté internationale à intervenir. Un nouveau partenariat s'est noué, dans lequel la société civile et ses organisations sont fondamentales pour mobiliser l'opinion publique nationale et mondiale et pour obtenir des engagements en faveur de causes précises comme la consolidation de la paix après un conflit, les secours humanitaires, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, les mines terrestres et le VIH/sida. À cet égard, il convient de souligner le tournant historique qu'a constitué le rôle de la société civile dans la campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, laquelle a débouché, en 1997, sur la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

En Angola, la société civile et ses organisations jouent un rôle de plus en plus important et décisif dans les processus de réconciliation nationale et de consolidation de la paix. La société civile angolaise est en train de devenir une force sociale de plus en plus dynamique et puissante. Ses organisations – locales, nationales et internationales – travaillent désormais en partenariat avec le Gouvernement angolais dans les domaines de la consolidation de la paix, de la lutte contre la pauvreté, du déminage, de la sensibilisation au VIH/sida, de la lutte contre les épidémies, de l'éducation et de la santé, de même qu'elles offrent leur coopération en faveur du développement de l'Angola. Le partenariat avec la société civile est devenu une composante essentielle des efforts déployés par le Gouvernement angolais et par la société angolaise dans son ensemble pour panser les blessures de la guerre.

Pour terminer, j'aimerais dire quelques mots à propos des démarches régionales à l'égard de la reconstruction d'après conflit et du rôle de la société civile. L'Union africaine collabore depuis plusieurs années avec des organisations de la société civile africaine en attachant beaucoup d'importance à leur rôle dans la promotion du développement et en faveur de la consolidation de la paix après le conflit. Un large consensus s'est fait autour de l'idée que les politiques

de consolidation de la paix en Afrique doivent reposer sur une stratégie d'ensemble qui englobe les institutions de l'État et la société civile dans un même partenariat, afin de susciter une responsabilisation des différents acteurs pour résoudre des problèmes complexes tels que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion; les réfugiés et personnes déplacées; la reconstruction nationale et la réconciliation d'après conflit sur le long terme –

des questions qui dépassent de loin le rôle des gouvernements et de l'ONU.

Enfin, nous profitons de cette occasion pour saluer la publication hier du rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile. Nous sommes convaincus que les travaux du Groupe sont d'une grande importance pour continuer à améliorer la qualité du partenariat entre l'ONU et la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits. Nous espérons que la présente séance, dont le sujet est particulièrement d'actualité, aidera à créer un solide cadre conceptuel et opérationnel afin de renforcer les rapports entre le Conseil de sécurité et la société civile dans la recherche de la paix, de la réconciliation, de la justice et du progrès social.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Angola pour le soutien qu'il a apporté à notre initiative, ainsi que pour ses remarques utiles sur notre document officieux concernant le rôle de la société civile. Il a également cité le nouveau partenariat qui prend actuellement forme entre différents acteurs dans le domaine de la réconciliation nationale et de la consolidation d'après conflit, particulièrement en ce qui concerne l'Afrique.

M. Duclos (France) : Madame la Présidente, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur un sujet novateur et stimulant. Il s'agit d'une première, s'agissant du sujet que vous nous proposez, et aussi parce que vous avez pris l'initiative, pour la première fois dans l'histoire du Conseil, d'inviter deux représentants d'organisations non gouvernementales éminentes à participer à nos délibérations.

Je voudrais donc commencer par saisir cette occasion pour rendre un hommage appuyé aux organisations non gouvernementales globales, qui sont devenues des interlocuteurs incontournables des gouvernements, et au-delà, à toutes les organisations non gouvernementales, grandes ou petites, globales ou locales, du Nord ou du Sud, qui sont de nos jours des acteurs indispensables du progrès humain. Vous me permettrez d'adresser un hommage particulier aux organisations non gouvernementales françaises : les « French doctors » et bien d'autres, dans tous les domaines. Mon pays est un pays de tradition étatiste, mais il sait ce que les organisations non gouvernementales dans le monde d'aujourd'hui apportent au renom de la France.

Notre Conseil a heureusement une habitude de travail informel avec les grandes organisations non gouvernementales représentées à New York. Je crois que ces relations sont fructueuses et utiles pour trois raisons.

D'abord parce que beaucoup de ces organisations non gouvernementales sont engagées sur le terrain et donc disposent d'informations de première main, et parfois même elles sont les seules ou les dernières à être encore présentes dans certaines situations. Cela a été le cas par exemple au Libéria, dans certaines zones de la Côte d'Ivoire ou de l'Ouganda.

En deuxième lieu, en raison même de ces relais d'information sur le terrain, elles peuvent jouer un rôle précieux d'alerte précoce. Cela a été le cas par exemple récemment au Darfour, où, à coté de la voix du Secrétaire général, ce sont d'abord Médecins sans Frontières et d'autres organisations non gouvernementales qui ont adressé les premiers signaux d'alerte.

Enfin, la légitimité qu'elles tirent de leur engagement sur le terrain leur permet parfois, sur certains drames – comme les atteintes aux droits de l'homme, les réfugiés, les enfants soldats – de jouer un rôle d'éveil des consciences qui est particulièrement nécessaire dans le monde d'aujourd'hui.

Est-ce qu'il est possible, est-ce qu'il est souhaitable d'aller plus loin dans ces relations de travail avec les organisations non gouvernementales new-yorkaises? Sans doute pouvons-nous améliorer la pratique des réunions selon la « formule Arria » : on peut mieux les préparer, on peut inclure davantage des organisations locales ou des acteurs de la société civile locale. Pour notre part nous pensons cependant qu'il faut éviter une formalisation qui représenterait sans doute plus un inconvénient qu'un avantage.

Le débat d'aujourd'hui est aussi pour nous une occasion de réfléchir ensemble sur ce sujet, celui du rôle de la société civile et de ses représentants dans les situations d'après conflit. Nous écouté notamment ce que nous ont dit tout à l'heure le Secrétaire général de CARE International et M. Ian Martin. Je crois qu'il s'en dégage une conclusion : c'est que dans une situation d'après conflit, l'intervention d'acteurs extérieurs et l'imposition de modèles extérieurs ne suffisent pas. Par exemple, Ian Martin a très bien expliqué comment, pour trouver les délicats équilibres en matière de justice transitionnelle, en matière d'état de droit. Ce n'est pas d'abord un problème technique, ce n'est pas seulement un problème politique, c'est aussi un problème social – c'est de s'appuyer sur les acteurs qui peuvent faire progresser les choses, les acteurs locaux de la société civile. On pourrait dire la même chose dans le domaine humanitaire, si on veut trouver des solutions durables; dans le domaine économique, si on veut identifier les circuits qui permettent une vraie relance; etc.

À partir de ce constat, est-ce qu'il est possible de définir une stratégie d'alliance entre l'Organisation des Nations Unies et les acteurs de la société civile pour la construction de la paix? Ma délégation pense qu'il faut aller dans cette direction, qu'il faut le faire avec prudence, mais que l'on doit commencer à y réfléchir. Il faut le faire avec prudence, tout simplement parce qu'il faut d'abord respecter l'indépendance et l'initiative des organisations de la société civile elle-même; ensuite, parce que dans ce domaine il faut toujours privilégier une approche au cas par cas, et qu'il est donc difficile de définir des règles générales; et enfin, parce que le Conseil de sécurité, au sein de l'ONU, n'est qu'un acteur parmi d'autres dans ce domaine. Il est clair par exemple que le Conseil économique et social peut effectivement être un forum particulièrement utile. Nous attendons avec intérêt, pour notre part, sur ce sujet même, l'éclairage qui peut résulter de la prochaine discussion la « transition » entre la phase humanitaire et la phase développement des processus de sortie de crise.

Dans ces limites, avec les précautions que je viens de prendre, il me semble que l'on peut réfléchir à un certain nombre d'éléments de stratégie. On peut le faire, je crois, de manière très concrète. Je ne vais pas reprendre ici toutes les propositions que ma délégation peut avancer. Les membres les trouveront, s'ils le veulent bien, dans le texte écrit de mon intervention. Mais ces propositions se regroupent autour d'un certain nombre de têtes de chapitre qui constituent les éléments possibles d'une stratégie d'alliance entre l'ONU et les acteurs de la société civile.

Premier élément : identifier de manière plus précise les créneaux sur lesquels la construction de la paix passe nécessairement par la mobilisation de la société civile. Par exemple, en matière de reconversion des ex-combattants où le rôle des entreprises privées s'impose; ou encore s'agissant des campagnes civiques pour la préparation des élections.

Deuxième élément : renforcer la communication. La communication dans les deux sens, entre les représentants de la société civile et les responsables sur place des Nations Unies. Cela peut être fait, par exemple, en ce qui concerne le Conseil de sécurité, sur les opérations de maintien de la paix – et là, je rejoins la remarque qu'a faite tout à l'heure M. Caillaux. Nous pourrions peut-être même envisager un jour une résolution transversale qui ferait le point de la stratégie de communication de nos opérations de maintien de la paix.

Troisième élément de stratégie : associer plus en amont les représentants de la société civile aux politiques définies par les Nations Unies. Par exemple, dans les conférences des donneurs, il pourrait y avoir des représentants des milieux économiques des pays concernés.

Quatrième élément de stratégie : impliquer plus profondément la société civile dans la mise en œuvre des actions de reconstruction des Nations Unies. Là aussi, on verra dans mon document écrit qu'il y a des choses très concrètes que nous pouvons faire en développant ce que nous faisons déjà. Par exemple, en matière d'opérations de maintien de la paix en ayant davantage recours au recrutement local, en développant la capacité linguistique des gens qui participent aux opérations de maintien de la paix – des choses très pratiques comme cela.

J'ajouterais une dernière proposition car il me semble que sur ce sujet il y a un problème auquel nous devons faire face. Souvent dans une situation d'après conflit, la faiblesse de la société civile, et parfois son effondrement, est elle-même un handicap à la stratégie de construction de la paix. Et donc nos stratégies doivent probablement être adaptées en fonction du degré de maturité, de vitalité, de structuration des sociétés civiles concernées. Et dans cet esprit, il me

semble qu'il pourrait être utile, au moins à titre d'essai et sur un nombre de cas limité pour commencer, de disposer de rapports sur l'évaluation de la société civile dans certains pays. Je pense que nous pourrions procéder un peu par analogie à ce qu'ont fait les économistes avec leurs rapports sur le développement humain. Pour rester dans la logique du débat d'aujourd'hui, de tels rapports sur l'évaluation de la société civile ne devraient pas être élaborés par des gouvernements ou par des institutions, mais elle pourrait résulter d'une collaboration, d'une coalition entre certaines grandes organisation non gouvernementales globales qui ont une expérience dans ce domaine et des organisations de la société civile locale concernée. Ces travaux pourraient aussi s'appuyer, pour asseoir leur objectivité, sur une méthodologie scientifique de type universitaire, telle celle qui a été développée de manière très intéressante par le professeur Helmut Anheir, dans le cadre du Center for Civil Society de l'Université de Californie du Sud, en liaison avec la London School of Economics. Même si les travaux du professeur Anheir sont un peu différents puisqu'ils concernent la société civile globale, il y a, en tous les cas, une base qui pourrait être utilisée pour des rapports plus spécifiques sur la société civile d'un certain nombre de pays.

Je livre cette dernière réflexion pour illustrer ce qui au total constitue notre conviction profonde. De même que le développement humain a constitué un élément majeur pour la réflexion économique, de même qu'aujourd'hui nous ne pouvons plus penser le maintien de la paix sans intégrer la dimension de la protection des populations civiles, de même, je pense que nous ne pouvons plus imaginer ou concevoir la construction de la paix dans les situations d'après conflit sans avoir une bonne connaissance de la société civile et sans chercher à structurer davantage le dialogue et la concertation avec les organisations qui expriment la diversité et la vitalité des sociétés civiles locales. Je crois que c'est tout l'intérêt du débat que la présidence des Philippines a eu l'heureuse initiative d'organiser aujourd'hui.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la France d'avoir souligné la participation des représentants de la société civile à nos délibérations. J'ai également relevé sa référence à l'excellent travail de Médecins sans frontières, que tout le monde ici, je pense, reconnaît. Nous avons pris note des questions qu'il a soulevées, alors que nous commençons à réfléchir sur l'interaction entre les différents acteurs de la consolidation de la paix. Nous nous réjouissons d'examiner les propositions qu'il a faites dans son document.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous vous sommes, comme les autres orateurs, extrêmement reconnaissants, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat très important et du travail préparatoire que votre délégation a effectué. Nous vous souhaitons la bienvenue ici et vous remercions d'avoir bien voulu prendre le temps pour présider ce débat. Nous sommes également très heureux que vous ayez pris des dispositions pour que nous puissions profiter des réflexions de la Présidente du Conseil économique et social, qui nous a rappelé, ici, au Conseil de sécurité, l'interaction très riche qu'a le Conseil économique et social avec la société civile. Je salue également et tout particulièrement la présence ici aujourd'hui de Denis Caillaux et d'Ian Martin de CARE International et du Centre international pour la justice transitionnelle pour les considérations pertinentes et les propositions qu'ils nous ont faites. Enfin, j'associe ma délégation à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par la présidence irlandaise au nom de l'Union européenne.

Le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion d'examiner ces questions de façon plus détaillée; mais cela ne devrait pas être – et ne sera pas, j'en suis sûr – la dernière fois que nous aurons la possibilité de le faire. Le sujet est bien trop important. Le Royaume-Uni pense que la société civile au sens le plus large a un rôle essentiel à jouer dans toutes les phases du cycle d'un conflit, pas uniquement dans la consolidation de la paix mais également dans la prévention des conflits et dans la reconstruction après un conflit. Au niveau international, les organisations de la société civile jouent un rôle clef pour tenir les gouvernements et les organisations internationales responsables de leurs actes. Au Conseil, notre travail a très souvent été enrichi par les connaissances d'experts des organisations de la société civile. Ce fut le cas aujourd'hui et nous pouvons en profiter davantage. Leurs efforts nous ont aidé et nous aident à mettre en place des politiques et des cadres juridiques nouveaux et à définir les meilleures pratiques.

La contribution de la société civile au niveau régional est également de plus en plus importante, comme notre collègue de l'Angola nous l'a rappelé. Alors que les organisations régionales telles l'Union africaine développent leurs capacités de gestion des

conflits et de consolidation de la paix, les organisations de la société civile vont devoir intégrer ces nouveaux modes de travail. Fournir des informations provenant de la base, donner l'alerte précoce, mettre en commun les meilleures pratiques, et agir en tant que partenaires dans la mise en œuvre, voilà certains des domaines parmi tant d'autres dans lesquels les organisations de la société civile peuvent aider les organisations régionales à donner la pleine mesure de leurs capacités en matière de consolidation de la paix. Aux niveaux national et local, comme l'ont rappelé au Conseil aujourd'hui nos représentants des organisations non gouvernementales, les populations locales et les groupes qui les représentent ont un rôle fondamental à jouer dans le processus de réconciliation et de relèvement. Rétablir des structures et des instances juridiques en matière de justice transitionnelle et de primauté du droit est un aspect de la phase de consolidation de la paix après les conflits que la société civile et, en particulier, les dirigeants religieux et de communautés peuvent favoriser.

À la base de toutes ces questions de consolidation de la paix est la nécessité de nouer une relation nouvelle entre les prestataires de services gouvernementaux et les collectivités. À cet égard, il faut impliquer la société civile dans la planification, l'application et le suivi des programmes au niveau local. Comme l'a rappelé le Secrétaire général ce matin au Conseil, c'est un processus qui va dans les deux sens. La consolidation de la paix pour les Nations Unies devrait favoriser la société civile, tout comme la société civile peut contribuer à la consolidation de la paix pour les Nations Unies. Les pays qui ont une société civile forte tendent à mieux résister aux tensions et aux contraintes de la mondialisation.

Ce matin, le Secrétaire général a exhorté le Conseil à donner suite aux recommandations du Groupe Cardoso sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile. Le rapport (A/58/817), paru hier matin seulement, présente des recommandations ambitieuses. Nous espérons qu'elles permettront d'améliorer les échanges avec la société civile aussi bien à New York que sur le terrain, et nous comptons les examiner en détail au cours des prochaines semaines. Mais je voulais à titre préliminaire répondre aux paragraphes 95 à 100 du rapport et à la proposition 12 du Groupe sur la façon dont la société civile peut consolider le Conseil de sécurité.

L'on peut aborder cette question sous de nombreux angles différents – et l'Ambassadeur de France nous a fait part ce matin de plusieurs réflexions. Je ferai moi-même trois suggestions. La première concerne la question d'une communication et d'une coordination constantes sur le terrain entre les organisations de la société civile et le système des Nations Unies. C'est important pour le suivi et l'évaluation : pour déterminer ce qui fonctionne bien et ce qui ne fonctionne pas et pour mettre l'accent sur les préoccupations propres au Conseil de sécurité, notamment l'alerte rapide, dont nous avons discuté lors d'un précédent débat.

Ainsi, des mécanismes efficaces de communication et de coordination doivent être envisagés lors des phases de planification et de mise en œuvre des opérations des Nations Unies. Et à cet égard, le Groupe recommande que les missions du Conseil de sécurité sur le terrain rencontrent régulièrement les dirigeants idoines de la société civile locale et autres représentant de la société civile. Ce matin, M. Denis Caillaux a invité le Conseil à envisager des réunions sur le terrain selon une formule « Arria plus ». Cela me semble tout à fait opportun et, dans une certaine mesure, c'est ce à quoi nous nous employons dans le cadre de la mission que le Conseil conduit cette semaine en Afrique de l'Ouest, puisque nous rencontrons une série d'acteurs de la société civile et écoutons leurs avis.

Je ferai simplement observer que la mission en Afrique de l'Ouest cherche à visiter huit pays en neuf jours, ce qui limite le temps disponible pour des échanges avec la société civile. Il me semble que c'est nécessairement l'indication qu'il faut concevoir à neuf les missions du Conseil de sécurité sur le terrain. Je pense qu'elles devraient être d'effectif plus réduit pour qu'elles puissent être plus fréquentes.

Une autre proposition du Groupe concernant la question de la communication et de la coordination sur le terrain est d'organiser des commissions d'enquête indépendantes après la création par le Conseil d'opérations des Nations Unies. Ce rôle pourrait être rempli par une commission des politiques publiques mondiales qui ferait le lien entre des commissions nationales des affaires étrangères, a-t-on suggéré. Ceci mérite, j'en suis sûr, un examen approfondi parce que nous estimons qu'il importe de tirer les enseignements de toutes les opérations des Nations Unies. En même temps – et je m'adresse ici à M. Ian Martin – je ne suis

pas sûr que les représentants spéciaux du Secrétaire général sur le terrain souhaitent passer leur temps à se demander ce que la commission indépendante dira de leurs prestations une fois leur tâche accomplie. Nous devons donc trouver un juste milieu.

Mon deuxième point concerne le rôle que les organisations de la société civile doivent jouer dans les échanges d'information directs avec le Conseil ici à New York, sur les pays dont le Conseil s'occupe. Nous tirons déjà parti de la tenue des réunions selon la formule Arria et nous nous en servons pour obtenir des informations exactes, fiables et indépendantes recueillies sur le terrain, qui sont cruciales pour préciser l'orientation des résolutions du Conseil de sécurité et les mandats des opérations de maintien de la paix afin de s'assurer qu'ils ont des incidences maximales là où ils sont nécessaires, c'est-à-dire sur le terrain. Ainsi, je suis absolument certain que c'est au cas par cas que nous examinerons – comme l'Ambassadeur de France l'a indiqué – comment améliorer la planification et l'efficacité des réunions selon la formule Arria, ce qui constitue la première proposition du Groupe Cardoso. Ce matin, M. Caillaux a fait au Conseil la suggestion – si je l'ai bien compris – que les délégations et les experts des pays à New York devraient passer un certain temps sur le terrain. Je peux lui dire que ma délégation acceptera avec enthousiasme la prochaine invitation de CARE

International.

Enfin, mon dernier point – et il est important – est le rôle que la société civile doit, selon nous, jouer au moment où le Conseil définit le cadre juridique international des questions fondamentales de sécurité et de protection, telles que la parité entre les sexes, les enfants, le VIH/sida, la lutte antimines et les réfugiés, pour n'en citer que quelques-unes. Ces dernières années, le Conseil a adopté une série de résolutions qui ont contribué à établir de meilleures pratiques pour les questions clefs touchant la consolidation de la paix après les conflits. Nous pensons que nous devons et pouvons faire avancer cet ordre du jour en incluant, dans les résolutions du Conseil, les meilleures pratiques acceptées de tous et en demandant à être tenus dûment informés.

À cet égard, la suggestion faite par le Groupe Cardoso d'une série expérimentale de séminaires du Conseil de sécurité pour discuter des questions qui commencent à prendre de l'importance pour le Conseil, qui selon le Groupe seraient d'un intérêt particulier pour l'examen des questions générales de consolidation de la paix par le Conseil, nous paraît intéressante.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni, en particulier, de la façon fort chaleureuse dont il m'a saluée. Je suis heureuse d'être parmi vous. Nous apprécions également ses précieuses observations et ses suggestions fort précises.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Madame la Ministre, nous sommes très heureux de vous voir présider la présente séance du Conseil de sécurité et diriger la délégation philippine, qui assure avec une grande efficacité la présidence ce mois-ci.

L'examen par le Conseil de sécurité des diverses situations de conflit inscrites à son ordre du jour et l'expérience acquise dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont montré que rétablir une paix solide et parvenir à un règlement véritable dans les pays qui ont traversé une crise n'est possible qu'au moyen d'une approche globale. La participation de la société civile à ce processus fait partie intégrante de cette approche. La participation active de la société civile est un préalable important pour parvenir à une véritable réconciliation nationale. Cette participation s'étend sur un vaste éventail d'activités, depuis la création de commissions nationales de vérité et de réconciliation et l'instauration d'un dialogue au niveau international à la participation à des gouvernements provisoires d'unité nationale.

La société civile est un lien important entre le gouvernement et les différents groupes politiques et joue souvent un rôle dans la promotion des pourparlers de paix et les efforts en vue de surmonter les obstacles sur la voie de la réconciliation nationale. Malheureusement, les participants de la société civile ne sont pas tous objectifs et politiquement neutres. L'explosion de violence qui a eu lieu en mars au Kosovo et les crises récurrentes en Haïti ont montré de manière convaincante à quel point il importe que se forme une société civile adulte pour la consolidation après les conflits.

La consolidation de la paix n'est pleinement efficace que si le gouvernement national agit de concert avec la société civile et les missions de maintien de la paix, le rôle principal étant joué par l'Organisation des Nations Unies. Les organisations

régionales et les organisations non gouvernementales peuvent également jouer un rôle important. Il est clair, toutefois, que l'Organisation des Nations Unies pourrait contribuer à orchestrer les efforts de tous les participants et à les canaliser vers un but commun et constructif.

Les activités de la société civile sont étroitement liées à la question de la protection des droits de l'homme. C'est tout à fait naturel. Les ONG, dans leurs activités avec la société civile, rencontrent malheureusement des cas de violation des droits de l'homme, auxquels elles réagissent. En outre, les ONG peuvent servir de baromètre pour détecter les tendances susceptibles de constituer une menace pour le processus de stabilisation. C'est ainsi qu'elles peuvent jouer un rôle fondamental dans le mécanisme de prévention des conflits à un stade précoce. Nous ne devons toutefois pas oublier que les informations fournies par les ONG peuvent quelquefois être subjectives.

L'expérience de l'Organisation des Nations Unies dans différentes régions du monde montre clairement le lien indissoluble entre l'établissement de la paix et le plein redressement socio-économique des pays ayant souffert de conflits. Notre débat d'aujourd'hui corrobore l'importance d'une interaction entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social en matière de consolidation et de rétablissement de la paix après les conflits. C'est avant tout dans ce domaine que les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies doivent consentir des efforts complémentaires mutuels, en tenant dûment compte du potentiel de la société civile.

Nous pensons qu'en ce qui concerne les activités des ONG en matière d'assistance humanitaire et d'aide aux démunis, nous avons un centre d'information international, à savoir le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui dispose d'un large éventail de mécanismes d'interaction dans ce domaine. Le Comité permanent interorganisations est également un instrument de coordination très efficace.

Le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits ne se limite pas à aider au règlement de problèmes humanitaires et socio-économiques délicats. Dans le processus de relèvement, elle doit agir comme force motrice en vue d'édifier un État et de mettre en place un système répressif et un régime de droit. Sans la participation active de la société civile, il est impossible d'œuvrer, sur une base solide et à long terme, au rétablissement d'une vie civile normale et d'assurer l'irréversibilité du processus de paix ainsi que la mise en place d'institutions politiques, de systèmes judiciaires et d'appareils répressifs.

Pour régler ces situations de crise de façon globale, il faut assurer la continuité et la cohérence de la transition d'une phase à l'autre. À cet égard, il est d'une grande importance de bénéficier de l'appui politique du Conseil de sécurité aux efforts de maintien de la paix, qui doivent être réalisés par les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées, conformément à la Charte des Nations Unies. C'est la participation active des organisations de la société civile à ces efforts de consolidation de la paix qui contribueront à renforcer véritablement le rôle des ONG dans les situations d'après conflit.

Enfin, s'agissant de l'interaction entre le Conseil de sécurité et les ONG, notre délégation est d'avis qu'une pratique positive a vu le jour dans ce type de coopération, ce qui nous réjouit. Cette pratique est fondée sur la Charte des Nations Unies et a trait au véritable besoin de communication entre le Conseil de sécurité et la société civile. Il ne nous semble pas qu'il faille sortir du cadre de cette pratique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens tout particulièrement à remercier le représentant de la Fédération de Russie pour les aimables paroles qu'il a adressées à notre présidence. Je suis sûre que l'Ambassadeur Baja est très heureux d'entendre votre expression de reconnaissance.

M. Baali (Algérie) : Je voudrais, tout d'abord, vous dire, Madame le Ministre, tout le plaisir que j'éprouve à vous voir présider notre Conseil et vous remercier pour le choix d'un thème d'autant plus actuel et pertinent que son examen coïncide avec la publication hier d'un rapport fort attendu sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile.

Le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile est venu confirmer que la société civile est désormais un acteur, à tous égards, incontournable et que l'ONU, instance intergouvernementale, se doit par souci d'efficacité mais également d'ouverture, d'établir une relation rénovée avec ce partenaire de choix. Cela vaut

pour l'ensemble des organes principaux de l'Organisation et, de toute évidence, pour le Conseil de sécurité dans l'accomplissement de son mandat au service de la paix.

Il importe, à cet égard, d'observer que l'effort d'ouverture fort louable consenti par le Conseil, durant la dernière décennie, en direction des représentants de la société civile, à travers un recours plus généreux à la formule Arria, demeure, hélas, plutôt limité dans sa portée et a tendance à accroître et à consacrer, au plan de la représentation, le déséquilibre entre le Nord et le Sud.

De ce point de vue, la création d'un fonds destiné à renforcer les capacités de la société civile dans les pays du Sud, prônée par ma délégation depuis des années; et maintenant recommandée par le Groupe de personnalités éminentes, permettrait de corriger ce déséquilibre et de faire entendre la voix trop longtemps ignorée des organisations non gouvernementales du Sud, et, par la même occasion, celle de tous les peuples du monde.

S'agissant maintenant du thème dont nous sommes saisis, il est patent que les organisations non gouvernementales activement engagées dans différentes tâches de première importances en des lieux où l'ONU est parfois absente rendent d'inestimables services à l'entreprise globale de stabilisation de pays émergeant de conflits.

L'évolution du concept de maintien de la paix d'une part et le fait que les opérations de paix sont de plus en plus complexes, d'autre part, devraient, de notre point de vue, inciter le Conseil de sécurité à s'engager dans une re-fondation totale de son approche de la problématique de la consolidation de la paix, y compris les moyens d'élargir et de renforcer la contribution effective de la société civile à celle-ci en s'inspirant, entre autres, de certaines des recommandations proposées par le Groupe de personnalités éminentes.

En réalité, un partenariat mutuellement avantageux s'est déjà instauré entre le Conseil de sécurité et la société civile dans la conduite des processus de paix fondée sur une division des tâches. Les organisations non gouvernementales assument déjà le rôle d'auxiliaires de la paix du Conseil de sécurité, une tâche dont elles s'acquittent avec courage et parfois au péril de la vie de leurs représentants sur le terrain.

L'expérience et l'expertise que les organisations non gouvernementales engrangent au contact des réalités peuvent être extrêmement utiles à un Conseil de sécurité confronté à des situations de plus en plus complexes et à qui l'expertise et la connaissance directe peuvent parfois faire défaut. Cette expérience et cette connaissance sont trop importantes pour être négligées ou ignorées; notre Conseil doit en faire le meilleur usage. Plus que cela, il doit de manière plus résolue s'appuyer sur la société civile nationale et internationale pour réussir le pari de la paix.

Il est évident que la phase de consolidation de la paix représente, par définition, le domaine où doit être repensée et redéfinie la coopération entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales à travers un partage clair des rôles et des responsabilités de chacun. En effet, la société civile peut, en cette phase cruciale pour l'avenir des processus de paix, apporter une contribution d'autant plus précieuse à la consolidation de la paix qu'elle a souvent des rapports directs avec les citoyens et que, dans bien des cas, elle a su gagner leur confiance.

De ce point de vue, il nous semble que l'entreprise de réconciliation et de reconstruction nationale ne peut être menée à bien si elle n'est pas portée par une société civile dynamique et engagée. De fait, la fragilité des processus de paix s'explique souvent par la faiblesse de la société civile ou sa marginalisation. Les accords de paix, négociés et conclus par les factions armées dont le souci principal reste la prise de pouvoir ou son partage, accordent peu de place aux représentants de la société civile. En fait, celle-ci est souvent ciblée par la violence, puisqu'elle est perçue au pire comme un concurrent, au mieux comme une nuisance.

L'action du Conseil de sécurité est, hélas, trop souvent influencée par cette vision, et du coup, nos résolutions se voient dominées par la dimension sécuritaire dictée par le sentiment d'urgence. Les résolutions 1528 (2004) et 1545 (2004) relatives, respectivement, à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et à l'Opération des Nations Unies au Burundi ne font aucune mention du rôle de la société civile, alors que la résolution 1509 (2003) sur la Mission des Nations Unies au Libéria l'évoque, mais de manière furtive. Il s'agit pourtant de missions multidimensionnelles qui auraient dû réserver à la société civile la place qui lui revient.

Le concours de la communauté des organisations non gouvernementales internationales est précieux. Il ne peut se substituer néanmoins au rôle autrement plus important du mouvement associatif local. L'appropriation par les organisations non gouvernementales nationales des tâches de reconstruction nous paraît, à ce propos, vitale. De ce fait, rebâtir la société civile doit figurer parmi les objectifs prioritaires que nous devons nous fixer au même titre que la restauration de l'autorité de l'État et le renforcement de ses structures, parce que, dans bien des cas, le défi majeur pour les pays sortant d'un conflit est celui de la réconciliation nationale, et parce que, donc, la société civile est bien placée pour y contribuer.

Le désir de vivre ensemble et le sentiment d'appartenance à une collectivité nationale transcendant les liens religieux et ethniques sont souvent mis à mal par des conflits se nourrissant souvent de la haine de l'autre et de la volonté de le détruire. La contribution de tous est, par conséquent, indispensable pour relever ce défi. Les hommes de culte, les intellectuels, les journalistes, les organisations humanitaires et de doits de l'homme, mais aussi la communauté des affaires, peuvent donc jouer un rôle majeur dans la propagation de la culture de la paix, dans la reconstitution du tissu social et du sentiment d'appartenance nationale ainsi que dans la mise en place des conditions requises pour l'instauration d'une société démocratique et la relance de l'activité économique.

Le processus d'appropriation passe également par l'implication de la société civile dans l'élaboration de la stratégie de sortie de crise qui coïncide avec la clôture de l'opération de paix et l'établissement d'une présence normalisée des Nations Unies dans le pays. Le plus tôt et le plus étroitement elle est associée à la gestion de la période de transition, le plus efficacement elle pourra contribuer au processus de paix et à la réalisation d'une paix et d'une stabilité durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie d'avoir mis en lumière les relations mutuellement bénéfiques qui existent entre la société civile et le Conseil pour régler des situations complexes, notamment dans les processus de paix.

M. Holliday (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous dire, Madame la Présidente, combien ma délégation vous sait gré de diriger aujourd'hui les délibérations du Conseil sur une question d'une grande complexité et d'une importance véritable. Je vous remercie également de nous avoir fourni le document officieux qui sert de base à notre débat. Je remercie également le Secrétaire général, qui était parmi nous en début de séance; l'Ambassadeur Rasi, de sa contribution; et M. Denis Caillaux;et M. Ian Martin, qui représentent deux des acteurs clefs de cet important effort. Leur présence ajoute beaucoup à notre débat et montre clairement leur détermination personnelle à trouver des solutions novatrices pour que les organisations de la société civile œuvrent avec l'ONU à mieux relever les défis futurs.

Dans son discours inaugural, le Président Bush a déclaré qu'une « société civile exige bonne volonté et respect de la part de chacun d'entre nous, ainsi que loyauté et pardon ». Il revient à chacun de nous, en tant qu'individus, d'incarner ces valeurs au sein des organisations de la société civile. Aux États-Unis, la société civile joue, bien entendu, un rôle vital pour compléter les efforts du Gouvernement et même pour montrer la voie concernant certaines questions clefs, en particulier au niveau local. Il nous revient à tous, en tant que gouvernements, de puiser dans cette force que représente la société civile pour contribuer à établir la paix et la sécurité internationales.

Les organisations de la société civile peuvent s'épanouir dans les sociétés où la bonne gouvernance et la primauté du droit règnent, où les institutions politiques sont fortes, où les droits civils et politiques sont pleinement reconnus, où la participation aux processus électoraux est garantie, et où les droits de l'homme, la liberté d'expression et l'indépendance des médias sont respectés. L'existence d'une société civile saine multiplie les chances de parvenir à une paix durable. C'est pourquoi il est important que l'Organisation des Nations Unies appuie le développement et la participation des organisations de la société civile, en particulier dans les situations d'après conflit.

L'importance de la société civile comme source d'informations dans ces situations, mais aussi plus particulièrement comme moyen de contrôle contre les abus de pouvoir et comme garant des institutions démocratiques, a été soulignée comme un exemple spécifique lors des préparatifs récents de la mission du Conseil en Afrique de l'Ouest. Le Conseil a tenu une réunion selon la formule Arria pour encourager le dialogue avec les organisations de la société civile et

l'ONU. Les organisations non gouvernementales ont pu mettre en lumière leurs préoccupations à l'égard de la région et des pays pris individuellement, et les membres du Conseil en assureront un suivi grâce à des réunions avec des organisations de la société civiles lorsqu'ils seront sur place.

Nous entendons, bien sûr, avoir un échange mutuel avec les organisations de la société civiles non seulement lorsque nous avons besoin d'aborder une question particulière, comme celle de la visite d'une mission du Conseil, mais également de manière régulière, car il est pour nous très précieux d'entendre les avis de ceux qui sont sur le terrain et ont les connaissances nous permettant de modeler nos positions et nos opinions. En plus de la réunion tenue selon la formule Arria, la mission du Conseil tirera parti des contributions des organisations de la société civile pour éclairer ses délibérations futures sur ces questions, et il veillera à entendre tout l'éventail des opinions dans ces pays, y compris la voix de ceux qui ne sont peut-être pas encore représentés au niveau politique dans les pays en transition et ceux qui ont un regard critique constructif sur les dirigeants politiques.

Pouvoir compter sur un foyer dans lequel on peut retrouver est un défi majeur pour toute société engagée dans un processus de consolidation de la paix après un conflit. Parmi les ressources possibles les plus utiles désormais disponibles pour aider les nations dans leurs efforts de consolidation de la paix après le conflit se trouve l'ONU elle-même. Lors d'un débat tenu il y a 15 jours, le Conseil s'est concentré sur les civils dans les conflits armés. Trouver un foyer pour les personnes déplacées constitue un défi unique en son genre et spécifique. En outre, procurer un foyer pour le retour est un élément important des programmes et des activités de désarmement, démobilisation et réinsertion dans lesquels les organisations de la société civile jouent un rôle à part entière.

La présence vigoureuse que les groupes de la société civile maintiennent sur le terrain nous a fourni des signaux d'alerte rapide pour la crise dans le Darfour. Cette crise est un exemple de la façon dont les groupes de la société civile tels que CARE et Médecins sans frontières, comme cela a été dit, peuvent aider à traiter ce problème très grave. La situation dans le Darfour a été qualifiée à juste titre de catastrophe humanitaire la plus grave de l'heure. Les organisations de la société civile ont joué un rôle important pour appeler l'attention sur cette crise, et elles continueront de jouer un rôle vital pour mettre fin à la violence, sauver des vies et aider à remettre sur pied une société bouleversée.

En conclusion, je voudrais simplement faire remarquer que l'Ambassadeur Rasi a mentionné que le Conseil économique et social devrait jouer un rôle actif. Nous pensons nous aussi que le Conseil économique et social et ses divers groupes consultatifs spéciaux constituent un lien important avec la société civile et que nous pouvons tirer profit de leur compétence tandis que nous allons de l'avant. Nous partageons également l'avis de l'Ambassadeur Thomson, à savoir qu'une alerte rapide et un dialogue constant sur le terrain entre les organisations de la société civile et l'ONU sont absolument essentiels. Ma délégation attend avec intérêt d'entendre ce que les autres ont à dire, en particulier le groupe de haut niveau du Secrétaire général, sur le rôle des organisations de la société civile non seulement dans la consolidation de la paix, mais aussi dans la prévention des conflits.

Les enseignements tirés du passé peuvent nous aider à trouver les moyens de mieux appuyer les futurs efforts de consolidation de la paix. Le défi qui se pose à nous est d'inspirer confiance dans la proposition que tout conflit, aussi tragique qu'il soit, peut déboucher sur une société humaine meilleure, et les organisations de la société civile peuvent contribuer efficacement à attendre ce noble objectif.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant des États-Unis d'avoir souligné la nécessité d'avoir une société civile saine et le rôle de l'ONU à cette fin.

M. Muñoz (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à la Ministre Delia Domingo Albert et me féliciter de l'initiative des Philippines de tenir ce débat public du Conseil de sécurité sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits. Nous nous félicitons également de la participation à ce débat de l'Ambassadeur Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social, de M. Denis Caillaux, Secrétaire général de CARE, et de M. Ian Martin, du Centre International pour la Justice Transitionnelle.

Comme nous le savons, les situations d'après conflit sont complexes. Les séquelles d'un conflit incluent évidemment non seulement les questions de sécurité et les questions militaires, mais aussi tout

particulièrement les aspects politiques, économiques, sociaux et humanitaires qui sont essentiels à l'instauration de la stabilité et qui souvent, touchent non seulement la société directement impliquée, mais transcendent les frontières nationales et ont de plus en plus souvent des dimensions régionales.

Les exposés que nous avons entendus ce matin soulignent l'énorme défi inhérent à la consolidation de la paix après les conflits, tant pour les sociétés touchées que pour les régions impliquées et pour la communauté internationale, y compris l'ONU, bien entendu. C'est pourquoi le Chili, alors qu'il présidait le Conseil en janvier dernier, a encouragé un débat sur la réconciliation nationale après les conflits, car nous attachons une grande importance au sujet présenté par les Philippines, lequel met l'accent sur ce qui se passe dans les situations d'après conflit.

La nature des conflits contemporains, qui sont de plus en plus souvent internes, a changé la façon de les traiter, pour ce qui est tant de leur prévention que de leur règlement. La consolidation de la paix après les conflits exige des approches multidisciplinaires dans lesquelles la société civile et les organisations non gouvernementales ont un rôle important à jouer.

Comme l'a souligné le rapport de l'ancien Président Fernando Enrique Cardoso sur la société civile (A/58/817), « l'Organisation des Nations Unies n'a pas le choix et … elle doit trouver des moyens constructifs de faire participer la société civile à son action ». La société civile, composée de divers acteurs non étatiques, a joué des rôles importants dans l'appui à la prévention des conflits, et elle a donc un rôle non moins capital à jouer dans les phases de consolidation de la paix pour que celle-ci soit durable.

Nombre d'organisations de la société civile sont actives dans la protection des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Elles ont joué un rôle clé dans la recherche de la justice et dans la remise sur pied des pouvoirs judiciaires après les conflits, afin notamment d'empêcher que les auteurs de violations massives des droits de l'homme ne jouissent de l'impunité.

D'autres organisations ont des activités importantes dans des domaines plus précis, tels que la prévention du trafic illicite des armes légères et la protection des civils dans les conflits armés. Elles ont eu aussi une expérience positive s'agissant de promouvoir l'impartialité des médias qui font office de médiateurs entre intérêts en conflit, sonnent l'alerte rapide en cas de crises humanitaires imminentes et sensibilisent l'opinion publique. C'est pourquoi elles sont des protagonistes clés qui doivent être présentes et œuvrer en coordination avec les acteurs étatiques et l'ONU.

Le Conseil de sécurité doit solliciter la participation active des segments les plus larges de la société civile. Il doit tenter, en particulier, de veiller à ce que la société civile impliquée dans ces processus inclue non seulement les acteurs internationaux, mais aussi les acteurs locaux, notamment les organisations de femmes qui travaillent sur le terrain pour consolider la paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil réaffirmant le rôle important que les femmes jouent dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix.

Je voudrais mentionner également un autre aspect particulier où les membres de la société civile peuvent apporter leur contribution. Je fais référence ici à l'action du secteur privé. Les entreprises, à la différence des organisations non gouvernementales évidemment, ne sont ni des entités philanthropiques, ni des organisations de maintien de la paix, mais des moteurs de la production de richesse, dont l'objectif est le profit. Toutefois, de par la nature de leurs activités, elles possèdent une certaine sensibilité et disposent des conditions nécessaires à la réalisation de leurs objectifs, ce qui peut permettre de prévoir l'éclatement d'un conflit et d'élaborer des stratégies de prévention ou d'atténuation dudit conflit. En matière de consolidation de la paix, les entreprises peuvent, avec leurs partenaires locaux, mobiliser la volonté de vastes secteurs économiques et sociaux. Elles peuvent fournir un appui financier à des projets à impact rapide, par le biais, par exemple, d'initiatives visant à donner des emplois aux anciens combattants. Souvent, c'est précisément l'absence d'emplois pour les anciens combattants qui fait ressurgir les conflits. C'est donc un aspect important d'une paix durable.

On pourrait également examiner la question des contributions de contrepartie – des contributions parallèles – c'est-à-dire le cofinancement de projets de reconstruction auxquels les entreprises pourraient apporter la même contribution que celle d'un gouvernement donateur afin de financer des projets de désarmement, de démobilisation ou de reconstruction. Bien entendu, dans le cas des entreprises, il est certain qu'il conviendrait d'élaborer un ensemble de mesures

d'incitation qui les encourageraient à s'impliquer dans un pays en phase de consolidation de la paix. L'ONU peut apporter son aide en la matière.

Je me demande combien d'entreprises sont actuellement disposées à engendrer des emplois, la prospérité et l'espoir à Haïti tout en gagnant de l'argent dans un pays qui se trouve à proximité de marchés importants et qui, grâce à la formation, peut offrir une main d'œuvre qualifiée. Il s'agit là d'un défi concret pour la société civile dans la phase de consolidation de la paix après le conflit.

Enfin, comme le Bureau de la coordination des affaires humanitaires l'a signalé dans ses rapports au Conseil de sécurité, l'après-conflit représente une phase de la plus haute importance du fait que des fonds doivent être disponibles aussi bien pour fournir l'assistance humanitaire nécessaire pour sauver des vies que pour financer des projets décisifs pour la viabilité de la paix. Dans bien des cas, cela suppose un engagement à long terme.

Madame la Présidente, nous vous remercions une fois de plus d'avoir réuni le Conseil de sécurité pour discuter aujourd'hui de cette importante question, susceptible d'avoir des retombées concrètes sur les activités du Conseil relatives aux conflits et à leurs répercussions.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Chili d'accueillir avec satisfaction la tenue du présent débat public sur une question aussi importante et d'en reconnaître toute la valeur.

M. Yáñez Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, je vous remercie tout particulièrement d'être parmi nous aujourd'hui pour diriger cet important débat.

La délégation espagnole remercie la présidence philippine d'avoir organisé à un moment si opportun le présent débat consacré au rôle vital de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits. Cette initiative arrive à point nommé dans la mesure où, pas plus tard qu'hier, nous avons reçu le rapport élaboré par le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, présidé par M. Cardoso. Nous savons que ce rapport influencera considérablement notre réflexion future sur cette question. Si ce débat arrive à point nommé, c'est aussi parce qu'aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale a besoin de la coopération d'une société civile organisée pour entreprendre les tâches majeures qui conduiront à la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Nous remercions également la Présidente du Conseil économique et social et les représentants de la société civile de leur présence et de leur précieuse contribution au débat d'aujourd'hui.

La présidence de l'Union européenne prendra la parole un peu plus tard, et il va de soi que ma délégation fait sienne la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Irlande au nom de l'Union. Qu'il me soit permis à présent de résumer les grandes lignes de cette déclaration.

Premièrement, nous tenons à souligner à quel point il est important que la société civile participe à l'édification d'un véritable multilatéralisme. Deuxièmement, nous sommes favorables à l'instauration d'une coopération étroite et solide entre tous les acteurs de la consolidation de la paix, et nous encourageons les organisations de la société civile à jouer un rôle essentiellement moral ainsi qu'à aider les populations et les structures locales. Troisièmement, nous pensons qu'il faut renforcer les mécanismes d'interaction entre l'ONU et les organisations représentatives de la société civile, ce qui, à notre avis, est plus que jamais nécessaire.

Au sujet de la société civile et d'un véritable multilatéralisme, le multilatéralisme que nous prônons ne saurait résulter uniquement du recours aux institutions internationales, en premier lieu au système des Nations Unies, pour résoudre les problèmes que l'action des États seuls ne permet pas de régler. Le multilatéralisme ne saurait être efficace qu'avec la réunion de toutes les forces présentes sur la scène internationale, notamment une société civile de plus en plus transnationale et capable d'aller souvent plus loin et d'agir plus efficacement que les États eux-mêmes ou les organisations interétatiques. Le multilatéralisme ne saurait être efficace tant que tous les acteurs ne participeront pas librement à l'édification des valeurs et des normes définissant les mécanismes et les méthodes de travail d'une telle action internationale. Bien évidemment, cette participation ne saurait être absente des processus politiques relatifs à la paix et à la sécurité dans le monde.

Depuis les années 90, nous sommes confrontés à une multiplication des conflits locaux ou régionaux qui s'avèrent persistants et récurrents. Les répercussions de

ces conflits ne disparaissent pas avec la cessation des hostilités. Leurs retombées sociales perdurent dans le temps, affectant gravement la population civile ainsi que la stabilité des États et des régions touchées. Seule une action soutenue et cohérente de la communauté internationale, menée dans la durée, sera à même de prévenir et d'éviter la reprise de ces conflits.

Dans le même temps, la concentration des conflits dans certaines régions peut décourager les initiatives extérieures de consolidation de la paix. Il arrive en effet que les acteurs extérieurs – essentiellement les États et les organisations internationales – finissent par se désintéresser de situations complexes, en particulier dans les régions reculées et isolées. La société civile est capable de relever ces défis en intervenant là où d'autres ne peuvent ou ne veulent pas aller, grâce à ses réseaux mondiaux de plus en plus vastes. Nous devons donc nous employer à assurer la complémentarité de tous les acteurs, en commençant par les acteurs nationaux eux-mêmes, premiers responsables de la consolidation de la paix après un conflit. Ensemble, nous devons définir des critères efficaces pour les cas où les organisations internationales et les États, en tant qu'acteurs extérieurs, abandonnent le terrain. De même, il appartient aux gouvernements nationaux de définir les domaines dans lesquels la société civile peut participer à la consolidation de la paix.

Dès lors que la société civile est correctement organisée, elle peut aller plus loin et, souvent, faciliter davantage un dialogue ouvert au niveau local que les États et les autres acteurs internationaux. D'où le caractère vital de la protection et du respect de ses activités. En aucun cas, un tel dialogue et la coopération mutuelle ne devraient supposer la soumission des organisations de la société civile aux acteurs gouvernementaux. La souveraineté doit être respectée et la non-ingérence dans les affaires intérieures observée dans les limites de la légitimité, ce qui suppose une participation sans entrave au processus de consolidation de la paix. Le dialogue entre les organisations de la société civile, les gouvernements et les institutions internationales doit être encouragé et approfondi. Dès lors qu'une initiative de consolidation de la paix n'est pas pleinement entreprise et soutenue à l'intérieur des pays et des régions touchés avec un appui extérieur visant à renforcer les capacités locales, elle s'avérera au bout du compte improductive.

La société civile joue un rôle que nous considérons dans de nombreux cas comme vital pour prévenir et régler les conflits, ainsi que pour satisfaire aux besoins humanitaires des populations frappées par les conflits. Ce rôle doit se généraliser, comme l'a affirmé l'Assemblée générale et comme l'a dit le Secrétaire général dans son rapport sur la prévention des conflits armés. Dans le cadre de l'Union européenne, nous pouvons aussi nous référer à la récente conférence sur le rôle de la société civile pour la prévention des conflits armés, dont le plan d'action a été adopté le 2 avril dernier à Dublin.

En plus de tout cela, et tout aussi important, nous pensons aussi que les organisations de la société civile seront amenées à jouer un rôle moral de plus en plus important. Par rôle moral j'entends une concentration de leur action sur le soutien direct aux personnes civiles, afin de promouvoir leur sécurité, leur bien-être social et le respect de leur identité et de leurs droits et libertés fondamentaux. Il s'agit, définitive, non seulement de se consacrer à la reconstruction immédiate de la paix, mais aussi d'œuvrer à une véritable transformation d'après conflit qui s'accompagne d'une paix durable. Nous insistons particulièrement sur cette fonction d'appui moral, particulièrement auprès des personnes les plus vulnérables, comme les femmes et les enfants, afin de les situer au centre de la construction de la paix et d'en faire les premiers destinataires de ses bienfaits.

C'est pourquoi nous soutenons fermement l'application des résolutions du Conseil de sécurité qui concernent les femmes, la paix, la sécurité, ainsi que la protection de l'enfance et, plus généralement, la protection des civils dans les conflits armés. Cette transformation d'après conflit, à laquelle tous les acteurs doivent s'employer de concert, sera plus viable dans la mesure où la société civile internationale consacrera aussi ses efforts à compléter l'action des organisations de la société civile locale et à les renforcer progressivement, en vue de parvenir à ces. Il est indispensable d'améliorer les capacités et les ressources de la société civile dans les pays qui sortent de conflits afin de corriger les distorsions et inégalités entre sociétés civiles du Nord et du Sud.

Parallèlement, nous estimons que sur ce plan de l'action morale la société civile doit orienter ses efforts vers le rétablissement de la justice et de l'état de droit. Après une situation de conflit, il est indispensable de tenter d'apporter la justice aux populations qui ont

souffert des affrontements, aussi bien pour le passé que pour le présent et l'avenir. Ce travail doit se faire en collaboration avec les organisations de la société civile locale et les institutions gouvernementales, de même qu'avec le soutien externe d'États et d'organismes internationaux concernés. Il devra aussi être intégré dans le domaine de l'éducation pour tenter de prévenir la réapparition du conflit.

La société civile réclame que s'amorce un processus de dialogue et de réflexion avec le système des Nations Unies afin d'étudier les moyens de réaliser les objectifs communs, particulièrement en ce qui concerne la consolidation de la paix après les conflits. Nous sommes confiants que la réflexion et les débats qui s'engagent avec la publication du rapport Cardoso apporteront des éclaircissements et permettront de réaliser des avancées concrètes en ce sens.

Pour notre part, nous considérons que l'interaction de l'Organisation des Nations Unies avec la société civile n'est pas l'apanage exclusif de tel ou tel organe principal défini par la Charte, car chacun d'entre eux a indubitablement un rôle à jouer dans ce processus. L'Organisation dans son ensemble et ses États Membres doivent réfléchir attentivement aux moyens d'aborder plus efficacement à partir d'aujourd'hui les défis de la consolidation de la paix et, dans ce contexte, étudier comment mieux développer le dialogue avec les organisations de la société civile.

Le Conseil, en ce qui le concerne, doit, sans abandonner sa responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité, rechercher des espaces de réflexion pour l'action conjointe avec d'autres organes principaux de l'Organisation, en particulier l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Secrétariat. Dans ce point de rencontre, la société civile doit elle aussi pouvoir jouer un rôle, dans la mesure où il est estimé que sa contribution à ces processus peut s'avérer fructueuse.

Sur la base de cette collaboration, l'Organisation pourra situer les grands paramètres de l'action conjointe pour la consolidation de la paix. Le dialogue mené par le Conseil de sécurité avec les acteurs de la société civile doit être approfondi par une utilisation et un développement des mécanismes informels existants. Il faut aussi encourager un dialogue constructif avec les missions du Conseil de sécurité sur le terrain. Il incombe aussi aux représentants et envoyés spéciaux du Secrétaire général et aux représentants résidents une responsabilité particulière : engager un dialogue constructif avec les représentants de la société civile dans toutes les situations et dans tous les pays touchés. Grâce à un travail coordonné et soutenu de tous ces acteurs il doit être possible de réaliser des progrès dans le traitement des situations d'après conflit et dans la consolidation de la paix.

Le débat sur la participation de la société civile à la consolidation de la paix avance, en grande partie grâce à l'action de la présidence philippine. Nous sommes certains que ce débat continuera d'avancer et permettra des progrès réels vers la réalisation des objectifs auxquels nous souscrivons tous.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Espagne d'avoir souligné combien la présente séance est d'actualité à la suite de la récente publication du rapport Cardoso sur les relations enter l'Organisation des Nations Unies et de la société civile.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de votre présence, Madame la Présidente, et de l'initiative prise par la présidence philippine d'organiser ce débat séance public. Nous remercions aussi le Secrétaire général de sa présence ce matin et de son importante déclaration. Nous saluons aussi la présence de la Présidente du Conseil économique et social et la remercions de sa contribution utile. Le document officieux distribué par l'Ambassadeur Baja a aidé à guider les délibérations thématiques que le Conseil mène aujourd'hui et qui, nous l'espérons, s'avèreront bénéfiques pour tous, et en particulier pour les victimes de conflits. Nous sommes également heureux de voir participer aux débats deux organisations non gouvernementales respectées, CARE International et le Centre international pour la justice transitionnelle. Nous apprécions à leur juste valeur leur travail, aussi bien sur le terrain que dans la démarche de réflexion.

L'importance du rôle joué par les acteurs de la société civile dans les processus de l'ONU s'est accrue de façon considérable, notamment au cours des deux dernières décennies. Cette relation en évolution constante a fait l'objet d'un grand nombre d'examens, de débats et d'études. Nous exprimons notre reconnaissance au Président Cardoso comme aux autres membres du Groupe de personnalités éminentes chargé d'examiner les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile pour leur rapport très

complet. Il s'agit d'une démarche empreinte par de très bonnes intentions, qui va aider considérablement à la rationalisation de l'implication de la société civile dans les processus de l'ONU. Le rapport fera l'objet d'une étude attentive, en particulier les propositions qu'il contient. Nous espérons que les États Membres dans leur ensemble se prononceront sur le rapport en temps utile. Nous espérons qu'il donnera prochainement lieu à des débats approfondis entre États Membres. Ma délégation continuera à prendre un rôle actif dans ce processus.

Depuis la fin de l'époque de la guerre froide, il y a eu une recrudescence, en termes de nombre et d'intensité, des conflits dans le monde entier. Déclenchés par un ou plusieurs des facteurs suivants – les privations économiques, la désintégration sociale, la discrimination culturelle et les divergences politiques – ces conflits provoquent des crises complexes ayant pour conséquences des souffrances humaines, l'instabilité institutionnelle et un sous-développement omniprésent. Il est de plus en plus nécessaire que la communauté internationale conçoive une réponse globale, intégrée et cohérente à ces conflits. Dans ce contexte, je tiens à rappeler que le Pakistan a déjà proposé la mise en place de comités ad hoc conjoints du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social afin d'aborder plus efficacement les crises complexes dans leurs dimensions politique, économique et sociale.

Au cours de la décennie écoulée, les opérations internationales de maintien de la paix dans les situations d'après conflit ont beaucoup changé de forme et incluent maintenant l'édification de nations sous de nombreuses formes et la création ou la revitalisation des structures d'État. Cela exige une interaction entre les entités concernées de l'ONU, avec le Conseil de sécurité à leur tête, et un ensemble d'acteurs et de partenaires locaux, nationaux, régionaux et internationaux, tous travaillant en synergie. Le Conseil de sécurité, par ses débats et ses résolutions, peut guider l'évolution d'une doctrine de consolidation de la paix. Les organisations internationales de la société civile peuvent y contribuer en faisant part de leur expérience sur le terrain, des meilleures pratiques et des enseignements tirés dans le cadre des délibérations du Conseil, telles que les réunions organisées suivant la formule Arria, les débats publics, les séminaires, et les interactions officieuses.

Alors que l'examen des causes structurelles des conflits est du ressort des États, une société civile revitalisée, la base de tout système d'État, peut apporter une contribution précieuse en entretenant des relations visant à la consolidation de la paix et en consolidant le processus de paix. La société civile peut travailler de concert avec les institutions des Nations Unies sur le terrain, notamment avec les missions de maintien de la paix sous mandat du Conseil de sécurité, pour assurer le retour dans la sécurité des populations déplacées, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, pour aider le progrès économique et social et pour rétablir la primauté du droit. Une organisation de la société civile véritablement crédible, qui jouit de la confiance de tous les acteurs, peut même faciliter l'instauration du dialogue politique et orienter les énergies populaires dans un sens constructif.

Les efforts pour renforcer la société civile sont indispensables et peuvent être encouragés de nombreuses façons par la communauté internationale, en aidant, par exemple, les communautés locales et les individus à concevoir des programmes, en fournissant des services pour renforcer les capacités et l'accès aux services financiers et en créant des établissements telles que des coopératives. Ces organisations locales de la société civile peuvent être un véritable pont efficace entre les autorités locales et la communauté internationale, y compris la communauté des bailleurs de fonds. Elles peuvent également contribuer à identifier les projets de reconstruction et de développement prioritaires et surveiller la bonne utilisation des ressources.

Comme chaque situation d'après conflit présente ses propres caractéristiques, il ne saurait y avoir de modèle unique d'interaction entre les organisations gouvernementales, intergouvernementales et la société civile. Par conséquent, le Conseil devrait envisager d'adapter ces activités au cas par cas, en les incorporant à chaque mandat individuel de maintien de la paix. Les missions de paix devraient élargir leurs efforts pour s'appuyer sur les ressources locales existantes et pour utiliser les acteurs locaux et les organisations locales de la société civile. La participation active des organisations internationales de la société civile au-delà de l'aide humanitaire et du renforcement des capacités de la société civile locale, s'il y a lieu, pourrait être contre-productive.

Le Conseil de sécurité pourrait envisager d'améliorer l'efficacité des mécanismes existants en

utilisant la contribution que la société civile peut être à même d'apporter. Les représentants spéciaux du Secrétaire général, les missions du Conseil de sécurité et les opérations de maintien de la paix pourraient tous consulter la société civile de manière structurelle. Ils doivent veiller à ce que l'organisation de la société civile ait une large base, soit inclusive et participative et, surtout, autochtone. En fait, tout le processus doit faire l'objet d'une appartenance nationale plutôt que d'être imposé de l'extérieur.

Enfin, le fait que de nombreux cas de conflits soient le résultat d'une politique de pauvreté et du dénuement ne peut passé sous silence. Il faudra inévitablement que la consolidation de la paix après les conflits repose sur l'espoir d'un avenir meilleur pour les plus démunis et les plus désespérés. Par conséquent, le développement économique et social doit faire partie intégrante des efforts de la communauté internationale pour promouvoir la paix et la réconciliation sur le long terme. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions, ainsi que la société civile, ont un rôle essentiel à jouer pour susciter un développement économique et social équitable dans ces pays et ces régions en vue d'une consolidation de la paix efficace et durable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan d'avoir mentionné la nécessité de faire participer les organisations de la société civile aux processus des Nations Unies et de les renforcer.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Tout d'abord, Madame la Présidente, nous voudrions vous souhaiter la bienvenue à la présidence de cette séance. Nous remercions le Secrétaire général et la Présidente du Conseil économique et social de leurs déclarations. Nous voudrions également souhaiter la bienvenue aux représentants de CARE International et du Centre international pour la justice transitionnelle à notre débat d'aujourd'hui.

Notre débat d'aujourd'hui est important non seulement parce que le rôle joué par les organisations de la société civile dans le domaine international fait l'objet d'une attention accrue, mais également parce que le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile vient juste de publier son rapport, intitulé « Nous, Peuples : société civile, Organisation des Nations Unies et gouvernance mondiale » (A/58/817). Ces dernières années, de nombreuses organisations de la société civile ont participé activement à la prévention et au règlement des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits. Elles ont toutes fait beaucoup de travail, qui doit être reconnu, pour promouvoir la paix dans les pays africains concernés, pour aider à la reconstruction de l'Afghanistan et pour demander un règlement équitable et juste de la question du Moyen-Orient. Ces efforts viennent précieusement compléter ceux de la communauté internationale pour améliorer les situations humanitaires et pour accélérer le processus de paix. Nous appuyons les organisations de la société civile et nous les encourageons à poursuivre leur rôle constructif dans la reconstruction après les conflits.

Je voudrais saisir cette occasion pour faire les observations suivantes. Premièrement, la participation des organisations de la société civile aux opérations de consolidation de la paix après les conflits doit se fonder sur les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, qui sont les instruments les plus puissants de promotion de la paix, du développement et du progrès de l'humanité et qui servent ainsi de guide essentiel dans le juste règlement des conflits et dans la consolidation de la paix. Les gouvernements et la communauté internationale ne devraient pas être les seuls à respecter scrupuleusement ces principes. Les organisations de la société civile ont également l'obligation de les respecter. Ce n'est que de la sorte que la société civile sera en mesure de maintenir une orientation correcte en prenant part à des activités utiles. Il est tout aussi important que la volonté du Gouvernement et du peuple concernés par un conflit soit attentivement écoutée. La culture locale et les traditions religieuses doivent être pleinement respectées. En même temps, les principes de l'objectivité, de la justice et de la neutralité doivent être maintenus. La participation aux côtés de toute partie au conflit doit être évitée. De cette manière, les efforts des organisations de la société civile seront bien accueillis par le grand public et pourront générer le double des résultats avec la moitié de l'effort.

Deuxièmement, les organisations de la société civile doivent compléter activement les efforts de la communauté internationale, notamment de l'Organisation des Nations Unies, pour aider les pays et les régions sortant d'un conflit à parvenir à une paix durable. La responsabilité principale de la reconstruction après un conflit dans divers domaines doit certainement incomber à l'Organisation des

Nations Unies, aux autres organisations internationales et régionales et aux gouvernements intéressés. Les organisations de la société civile doivent appuyer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies en contribuant à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et elles doivent renforcer leur coordination et leur coopération avec les différentes institutions des Nations Unies. Elles doivent également offrir des idées et des conseils sur la manière d'accélérer la paix et la reconstruction. D'un autre côté, l'Organisation des Nations Unies doit également renforcer sa communication avec la société civile par des moyens appropriés et écouter leurs vues et suggestions. Les réunions organisées suivant la formule Arria et les contacts entre les missions du Conseil de sécurité et la société civile sont toutes des expériences fort utiles. À cet égard, nous notons que le rapport du Groupe de personnalités éminentes a fait plusieurs recommandations sur le renforcement des relations entre le Conseil de sécurité et la société civile. Ces recommandations méritent notre examen approfondi. Je tiens à souligner que la communauté internationale doit prêter attention à la société civile dans les pays en développement, encourager sa participation active et leur apporter dûment son appui à cet effet.

Troisièmement, l'accent doit être placé sur l'aide à la reconstruction économique et au développement durable. Les organisations de la société civile possèdent des avantages propres de par leurs ressources, leurs connaissances spécialisées et leurs capacités. Elles ont non seulement un rôle à jouer dans les domaines tels que l'aide humanitaire et la promotion de la primauté du droit et de la réconciliation nationale, mais elles peuvent aussi grandement contribuer à mobiliser la communauté internationale pour aider les pays en proie à un conflit à développer leurs économies, à éliminer la pauvreté, à accroître le nombre des emplois, à rétablir les infrastructures et à renforcer les capacités nationales et locales.

Les conflits actuels présentent des caractéristiques de plus en plus complexes et variées. Dans ces circonstances, il faut adopter des stratégies systématiques et intégrées afin de parvenir aux objectifs de reconstruction après les conflits. Tous les acteurs concernés de la communauté internationale doivent participer activement à ce processus, s'acquitter de leur mandat et mettre tout en œuvre pour renforcer la coopération.

Dans sa résolution 57/337, l'Assemblée générale considère que la société civile est d'un grand soutien dans la prévention des conflits armés, et invite celle-ci à continuer d'appuyer les efforts déployés dans ce sens et à adopter des pratiques qui favorisent un climat de paix, contribuent à prévenir les situations de crise ou à en atténuer les conséquences et facilitent la réconciliation. Nous espérons que les organisations de la société civile ne cesseront de déployer activement des efforts à cette fin.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Chine qui a reconnu dans sa déclaration l'importance croissante de la société civile en matière de gouvernance mondiale, notamment pour accélérer les processus de paix.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je souhaite dire que c'est pour nous un honneur et une joie de vous voir, Madame la Présidente, présider aux travaux du Conseil de sécurité aujourd'hui. Nous vous sommes reconnaissants de l'initiative prise par la délégation philippine qui a proposé de débattre d'une question aussi importante que le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits. Nous sommes également reconnaissants à l'Ambassadrice Rasi, Présidente du Conseil économique et social, à M. Denis Caillaux, Secrétaire général de CARE International et à M. Martin, Vice-Président du Centre international pour la justice transitionnelle, qui ont si éloquemment introduit l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Les gouvernements et le système des Nations Unies ne traitent pas séparément des défis complexes posés par les situations d'après conflit. En fait, le succès des efforts de consolidation de la paix exige la sagesse politique, la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs et la capacité de tirer pleinement parti des compétences, de l'ingéniosité et des autres avantages comparatifs des secteurs non étatiques de la société. Une société civile organisée peut jouer un rôle central pour soulager les structures gouvernementales du fardeau de la consolidation de la paix. Elle devrait être considérée comme un partenaire efficace dans les efforts de reconstruction, et ses activités sur le terrain, notamment l'aide humanitaire, l'élimination de la pauvreté et la protection des droits de l'homme

peuvent considérablement faciliter la gestion après les conflits en contribuant à atténuer les tensions susceptibles de faire resurgir un conflit. En outre, ses activités tendent à être économiquement rentables face aux contraintes budgétaires du moment.

Afin de tirer pleinement avantage de la contribution de la société civile à la consolidation de la paix après les conflits, nous devrions dans un premier temps approfondir le dialogue actif et la coopération entre celle-ci et le Conseil. Le groupe de travail des organisations non gouvernementales sur le Conseil de sécurité, créé en 1995, tient lieu à présent d'instance de débat, utile tout autant aux membres du Conseil qu'aux organisations non gouvernementales; assurant un échange d'informations et de compétences dans les deux sens.

En outre, le dialogue peut être amélioré grâce au recours plus systématique à des réunions organisées suivant la formule Arria qui permettent aux organisations non gouvernementales de contribuer, par leur expérience et leurs connaissances particulières, aux débats du Conseil. Il faudrait donner à la société civile et aux représentants des organisations non gouvernementales davantage l'occasion d'informer les membres du Conseil, d'apporter des réponses à leurs questions et d'être pleinement tenus au courant des activités du Conseil. Le rôle particulier que jouent les représentants de la société civile aux niveaux national et local est indispensable; car ils ont habituellement une connaissance approfondie des caractéristiques et des réalités du milieu local au plan économique, culturel et social. Le Conseil peut profiter de ces connaissances pour évaluer les besoins sur le terrain. Les missions du Conseil, dont une se déroule actuellement en Afrique de l'Ouest, offrent des possibilités sans précédent de procéder à cette évaluation par des échanges libres avec la société civile sans limitation aucune.

Toutefois, la contribution de la société civile à la consolidation de la paix ne se limite pas à l'échange d'idées. L'inclusion d'un nombre important de secteurs de la société civile à la consolidation de la paix a amélioré les chances d'une paix stable et durable. L'évaluation par des acteurs indépendants et proches du terrain peut représenter une contribution essentielle à la consolidation de la paix. Les réseaux de recherche, par exemple, peuvent aider à interpréter des informations, renforçant ainsi les capacités en matière d'alerte rapide face aux problèmes liés à la consolidation de la paix après les conflits. De même, les dirigeants locaux de la société civile, qui ont des liens très étroits avec la population locale, peuvent déceler les tensions, les troubles et les sources de déséquilibre bien avant que les gouvernements ou les bâtisseurs de paix ne les perçoivent. Leurs compétences techniques et les contacts établis avec la société peuvent également être fort utiles pour élaborer des stratégies de sortie car ils peuvent éviter des retraits prématurés et nuisibles qui remettraient en cause les résultats de l'effort international.

En outre, les efforts de consolidation de la paix reposent déjà sur la participation, en tant que membres d'un partenariat plus large, des organisations non gouvernementales dans des situations d'après conflit. Les organisations non gouvernementales ont été appelées à fournir une assistance et un large éventail de services. Les organisations humanitaires en particulier sont un facteur déterminant pour appuyer et protéger les victimes, surtout les femmes et les enfants, dans les situations de conflit quand d'autres formes de protection ne sont pas disponibles. Leurs voix devraient continuer à se faire entendre durant le processus de consolidation de la paix. La capacité des dirigeants locaux et des organisations non gouvernementales à apporter des solutions novatrices pour répondre aux besoins d'une communauté peut permettre d'améliorer la complémentarité entre les efforts des gouvernements et les initiatives de la société civile. Des solutions novatrices, notamment pour le partage des ressources limitées, des abris et des informations, peuvent parfois combler les lacunes en matière de consolidation de la paix.

Il est notoire que la société civile n'est ni monolithique ni uniforme. Dans cet ensemble de groupes très divers et dissemblables, nous devons être à même d'identifier les représentants de l'intérêt public véritable qui peuvent aider activement à promouvoir la paix. Il ne faut pas confondre les représentants authentiques de la société civile avec les groupes de pression et autres dont les objectifs ne correspondent pas nécessairement aux aspirations légitimes du peuple.

Les gouvernements doivent concilier les intérêts divergents par la réglementation. Ainsi la réglementation et la coordination des États sont fondamentales pour améliorer la synergie entre les différents partenaires de la consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité doit avoir à l'esprit la nécessité

d'encourager les acteurs de la société civile à agir de façon responsable et constructive pour promouvoir la paix, la tolérance et la réconciliation. À cet égard, il faudrait accorder une attention particulière au rôle des médias dans les situations d'après conflit. Comme on l'a vu au Kosovo en mars dernier, l'audience et l'influence des médias peuvent être utilisées à mauvais escient pour semer la haine et inciter à la violence. Cette même capacité d'atteindre les masses pourrait toutefois être mise au service de la cause de la démocratie et des normes en matière de droits de l'homme, qui sont essentielles au succès de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits. La contribution positive des médias au processus de consolidation de la paix est donc particulièrement appréciable.

Le Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, créé par le Secrétaire général pour examiner les directives régissant les pratiques dans ce domaine, est arrivé à la conclusion que nous avions besoin d'un engagement constructif avec la société civile pour pouvoir mieux cerner les priorités mondiales et mobiliser toutes les ressources disponibles pour faire face aux défis complexes d'aujourd'hui.

Le Groupe, présidé par l'ancien Président brésilien Fernando Henrique Cardoso, perçoit cette ouverture de l'Organisation des Nations Unies non pas comme une menace, mais comme un « moyen puissant de relancer le processus intergouvernemental lui-même ». Permettez-moi d'ajouter que le Groupe cherche à corriger le déséquilibre existant, au niveau de leur représentation, entre les organisations non gouvernementales du Sud et celles du Nord à l'Organisation des Nations Unies.

Nous pensons que le dialogue, une participation positive et le partenariat sont des pierres angulaires de la stratégie d'habilitation qui permettra à la société civile de devenir un partenaire encore plus actif dans la consolidation de la paix et ne plus être la principale victime passive du conflit. Nous sommes convaincus qu'en défendant une société civile forte et participative, nous défendons la cause de la paix et de la stabilité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil pour ses aimables et chaleureuses paroles de bienvenue et d'avoir souligné le rôle important que joue la société civile comme partenaire actif dans les efforts du Conseil en matière de reconstruction et de consolidation de la paix après les conflits. Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer, par votre intermédiaire, notre gratitude au Président Cardoso pour ses travaux et sa contribution, qui sont de grande importance.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, ma délégation est honorée de votre présence à la barre du Conseil de sécurité. Je tiens à vous féliciter d'avoir organisé un débat sur un thème qui nous permettra d'apporter des suggestions constructives quant à la façon d'améliorer les efforts de l'Organisation des Nations Unies en matière de consolidation de la paix. Ce débat arrive à point nommé.

Je souhaite également saluer la présence parmi nous, ce matin, du Secrétaire général et de l'Ambassadrice Rasi de Finlande, Présidente du Conseil économique et social.

Nous nous associons aux autres membres du Conseil qui se sont félicités des contributions apportées par les représentants de CARE International et de l'International Centre for Transitional Justice (ICTJ).

Je voudrais également indiquer que la Roumanie s'associe à la déclaration que fera l'Ambassadeur Ryan d'Irlande au nom de l'Union européenne.

L'attitude à l'égard de la consolidation de la paix continue d'évoluer en fonction de la nature changeante de chaque conflit. Ce terme englobe toue la gamme des engagements pris par la communauté internationale pour aider les pays à atteindre la paix durable et le développement. Dans sa déclaration présidentielle du 20 février 2001, le Conseil de sécurité a reconnu que la consolidation de la paix vise à prévenir le déclenchement, la résurgence ou la continuation des conflits armés et englobe de ce fait un large éventail de programmes et de mécanismes touchant à la politique, au développement, à l'aide humanitaire et aux droits de l'homme. Toutefois, malgré la mobilisation d'une doctrine de consolidation de la paix, la réalité sur le terrain révèle à la fois un besoin de poursuivre les engagements pris en faveur de la consolidation de la paix et un besoin de réévaluer les approches normatives, politiques, opérationnelles et institutionnelles à l'égard de la consolidation de la paix.

À cet égard, nous nous félicitons de ce que le thème de notre débat d'aujourd'hui nous permette de nous concentrer sur le renforcement des capacités, des connaissances, des ressources et des instruments dont dispose l'Organisation des Nations Unies en vue d'obtenir de meilleurs résultats dans ses futures entreprises en matière de consolidation de la paix. La question de savoir comment assurer une participation plus poussée des organisations de la société civile dans la consolidation de la paix s'inscrit tout naturellement dans ce cadre. La valeur de leur contribution aux activités de l'Organisation des Nations Unies a été affirmée à maintes reprises dans cette salle même, où nous avons reconnu leur rôle fondamental dans tous les processus associés à la consolidation de la paix après les conflits. C'est ce qui résulte de leur participation active aux efforts en matière de consolidation de la paix et découle d'un certain nombre de facteurs.

Bien souvent, ils ont une compréhension directe des conflits, ce qui est toujours un élément fondamental dans la gestion des conflits. En outre, contrairement aux forces de maintien de la paix qui ne font que passer, leur présence continue sur le terrain leur donne des possibilités d'établir des liens à long terme, créant ainsi un sentiment de confiance parmi les groupes politiques rivaux. Leur présence continue et la confiance qu'elles inspirent offrent aux organisations de la société civile une accessibilité qui fait souvent défaut aux acteurs internationaux.

En outre, grâce à leurs contacts avec les parties au conflit, les acteurs de la société civile sont en mesure de détecter les crises naissantes, devenant ainsi une source précieuse pour un système d'alerte rapide en vue de toutes mesures de prévention. Il va sans dire que, puisque des questions ethniques ou religieuses sont à l'origine de la plupart des conflits actuels, ce sont les acteurs neutres, tels que les organisations multiethniques ou multireligieuses de la société civile, qui sont à même de gagner la confiance des parties rivales et de mobiliser un dialogue ethnique et religieux.

Étant donné le potentiel des acteurs de la société civile en termes de connaissances et de compréhension intuitive, il convient d'insister sur la nécessité de promouvoir une meilleure collaboration entre le système des Nations Unies et les organisations de la société civile, afin de rendre les activités de consolidation de la paix plus performantes, plus durables et plus rentables.

La consolidation de la paix englobe des éléments tels que la participation, l'habilitation et le contrôle national, qui visent la formation d'une politique durable dans un environnement d'après conflit. Nous devons favoriser des processus politiques locaux dans le cadre desquels la société civile partage avec la communauté internationale et des acteurs gouvernementaux locaux le contrôle du processus de reconstruction. Qui plus est, le dialogue entre les acteurs de la société civile doit susciter des débats, permettre des transformations, édifier un consensus et traduire des politiques dans la pratique. Surtout dans les pays où les communautés sont pleines de méfiance les unes envers les autres ou où les conflits ont érodé les structures de la société, nous devons examiner tous les modèles de consolidation de la paix performants et participatifs faisant appel à la collaboration entre les organisations de la société civile et le système des Nations Unies, ainsi que ses mécanismes et partenaires.

Comme les membres du Conseil et les autres représentants le savent, nous tiendrons, sous la présidence roumaine, un débat thématique sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans les processus de stabilisation. Dans ce cadre, nous accueillerons favorablement toute approche nouvelle visant à renforcer les capacités régionales en matière de consolidation de la paix en incluant les organisations de la société civile dans les entreprises de consolidation de la paix. Des stratégies doivent être conçues, sur les plans régional et local, pour renforcer ces organisations privées ainsi que leurs capacités en vue d'une meilleure collaboration et pour mettre au point des mécanismes de participation à tous les stades de la consolidation de la paix et des processus y relatifs.

Hier a été publié le rapport du Groupe des personnalités éminentes du Secrétaire général sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile. Nous nous félicitons de ce que l'on y ait reconnu la nécessité de renforcer les relations informelles entre le Conseil et la société civile, comme nous nous sommes souvent retrouvés en temps opportun, notamment dans des domaines tels que les droits de l'homme ou les affaires humanitaires. Une telle vue des choses a le potentiel de créer les voies et les mécanismes de coopération qui nous permettront de nous acquitter au mieux de nos tâches.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Roumanie pour les aimables paroles qu'il m'a adressées et je le remercie de m'avoir souhaité la bienvenue au Conseil et d'avoir mis en lumière le travail qu'accomplissent les organisations de la société civile pour parvenir à de meilleurs résultats dans la consolidation de la paix grâce à leur présence sur le terrain dans les zones de conflit.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence philippine d'avoir organisé cette importante séance. Nous saluons à la présidence, votre présence parmi nous, Madame la Présidente, car cela montre toute l'importance que vous attachez à ce sujet clef. Nous voudrions également remercier chaleureusement le Secrétaire général, la Présidente du Conseil économique et social ainsi que M. Caillaux et M. Martin de leurs remarques. Nous rendons hommage aux efforts déployés par le Secrétaire général pour parvenir à une interaction renforcée et véritable entre l'ONU et la société civile. Nous sommes disposés à appuyer toute mesure adaptant davantage cette relation fondamentale aux réalités de la mondialisation et aux nombreux autres défis nouveaux auxquels est confronté le monde d'aujourd'hui.

La présidence de l'Union européenne abordera un certain nombre de questions importantes dont je ne traite pas dans ma déclaration. Il va sans dire que je souscris pleinement aux observations que fera l'Ambassadeur Ryan de l'Irlande au nom de l'Union européenne ultérieurement dans le débat.

L'expérience de nombreuses situations d'après conflit depuis la fin de la guerre froide a montré que les processus de consolidation de la paix après un conflit qui ne font pas suffisamment participer les acteurs locaux, dont les organisations de la société civile forment une part essentielle, sont voués à l'échec. Cela s'applique aux travaux des missions de maintien de la paix des Nations Unies, et de manière plus générale aux efforts déployés par l'ONU en faveur de la stabilité et du développement et aux gouvernements nationaux. L'Allemagne encourage vigoureusement une culture de prévention des conflits et de dialogue. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement fédéral a élaboré et applique un plan d'action pour la prévention des crises, le règlement des conflits et la consolidation de la paix après le conflit au niveau civil. Dans ce concept, la société civile joue un rôle indispensable dans la consolidation de la paix et constitue donc la pierre angulaire de notre stratégie.

L'une des nombreuses contributions importantes de la société civile est la fourniture d'informations inestimables qui viennent s'inscrire dans un système d'alerte rapide sur de nouveaux conflits. Afin de préserver la vigueur de ces contributions, il importe de respecter l'indépendance de la société civile vis-à-vis des gouvernements. La société civile a un rôle qui est aussi indispensable que différent de celui des gouvernements et des militaires. Nous voudrions rendre hommage au rôle clef que les organisations non gouvernementales actives sur le plan international ont joué concernant trois grandes avancées capitales qui constituent les pierres angulaires de l'architecture internationale pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix après un conflit, à savoir la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, le Programme d'action de l'ONU sur les armes légères et la Cour pénale internationale. Aucune de ces trois percées n'aurait été possible ni applicable sans l'aide de la société civile.

L'Allemagne appuie également vigoureusement le Partenariat mondial pour la prévention des conflits armés qui a été institué pour renforcer le rôle de la société civile dans l'élaboration de mesures efficaces pour prévenir les conflits violents. Afin de se concentrer sur le rôle d'un autre groupe essentiel d'acteurs non étatiques dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, l'Allemagne, lors de sa présidence du Conseil de sécurité, a lancé un débat sur le rôle des entreprises dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après un conflit.

Cela dit, nous avons aussi pleinement conscience de ce que des gouvernements stables et forts sont un préalable tout aussi important à la consolidation d'une paix durable. Les décisions et les responsabilités finales doivent incomber aux gouvernements. Même la créativité la plus grande du secteur civil, y compris de la société civile, ne parviendra pas à ramener la paix et la prospérité si les mécanismes de prise de décisions d'un État efficace font défaut. La Somalie en est, je crois, un bon exemple.

Je voudrais maintenant me concentrer sur quelques points qui ont une importance pratique pour le Conseil. De l'avis de l'Allemagne, le passé récent d'interaction du Conseil avec la société civile est, dans

l'ensemble, positif. Nous nous félicitons de noter que le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, constitué par le Secrétaire général, qui a été publié hier, semble partager cette évaluation. Notre première impression concernant les recommandations du rapport est très positive. Les recommandations sur la meilleure utilisation des réunions tenues suivant la formule Arria et des visites sur le terrain sont pleines de bon sens, et notre expérience des contacts avec les organisations non gouvernementales lors de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan a été extrêmement positive, nous permettant de nous rendre compte de la complexité de la situation sur le terrain. Nous sommes également disposés à examiner de nouvelles manières novatrices de renforcer la coopération, grâce, par exemple, à des séminaires fondés sur les règles de Chatham House.

Pour ce qui est des stratégies que la présence des Nations Unies sur le terrain doit mener concernant la société civile, je voudrais rappeler les recommandations formulées lors d'un séminaire, tenu à Istanbul en 2003, présidé par Mme Nafis Sadik et rassemblant, entre autres, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix. Ces recommandations incluent une consultation systématique avec les membres de la société civile par l'intermédiaire d'équipes d'évaluation qui préparent de nouvelles opérations de maintien de la paix; deuxièmement, des réunions consultatives régulières entre la société civile et le représentant de plus haut niveau des Nations Unies; troisièmement, la création d'un poste de haut niveau de coordonnateur des organisations non gouvernementales au sein de la présence des Nations Unies sur le terrain; quatrièmement, la sensibilisation des dirigeants et du personnel qui arrivent pour une mission de l'ONU par les personnalités locales de la société civile aux normes du pays et aux traditions culturelles locales; et enfin, la diffusion, dans les langues nationales, d'informations transparentes et factuelles sur les activités et le financement des missions, afin que la société civile puisse interagir efficacement avec la mission de l'ONU. Nous pensons que, sur cette base, la relation novatrice et coopérative entre la société civile, le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies dans son ensemble pourra encore être améliorée et développée davantage.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je me félicite tout particulièrement de ce que le représentant de l'Allemagne soit disposé à appuyer toute action permettant une interaction renforcée, plus étroite et plus efficace entre l'ONU et la société civile.

M. Aho-Glele (Bénin) : Ma délégation voudrait vous féliciter, Madame la Présidente, de l'initiative fort louable que vous avez prise d'organiser le présent débat public sur un sujet éminemment d'actualité qu'est le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits. Nous sommes également heureux de noter la participation de nombreux acteurs de la société civile à ce débat, y compris bien sûr la présence de la Présidente du Conseil économique et social.

Les questions de reconstruction des institutions de l'État, la promotion de la démocratie, la remise en marche des services essentiels et la relance de la vie économique et sociale, la promotion du retour des réfugiés et des personnes déplacées et leur réinsertion, la conduite de programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants, etc., sont autant de considérations qui nous amènent à aborder le débat sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits sous l'angle de l'approche pays et de l'interaction qui doit se développer entre le Conseil de sécurité et la scène nationale pour conduire le processus.

La complexité des processus de consolidation de la paix après les conflits commande une division du travail sur la base de l'avantage comparatif des divers acteurs en présence, comme moyen d'assurer la synergie entre les diverses interventions de la société civile, hétérogène par essence, et des autres parties prenantes. Dans ce contexte, la société civile a sa place dans tous les domaines couverts par le processus de paix, étant donné qu'elle est l'ensemble des acteurs et des rapports entre ces acteurs constituant la trame de la vie sociale et économique d'un pays donné, et partant, le vivier où les peuples puisent leurs ressources humaines pour la construction de la paix et de leur prospérité.

Dans ces conditions, nous soulignons que la société civile constitue donc un interlocuteur incontournable pour la mise en marche du processus de consolidation de la paix dans son ensemble et dans tous ses aspects. La société civile peut aussi jouer efficacement le rôle de fosse de pression pour la

mobilisation sociale non violente pour veiller à la bonne gouvernance en favorisant la transparence et la rationalité dans l'utilisation des ressources publiques.

Sur le plan des œuvres sociales et de l'assistance humanitaire, la société civile peut aider à relever le défi relatif aux besoins fondamentaux de la population, et en particulier en ce qui concerne la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées, et la réhabilitation des ex-combattants. À cet égard, son rôle peut être déterminant dans l'identification des besoins et de la mobilisation de la solidarité nationale et internationale pour l'encadrement du retour et de la réinstallation des populations déplacées. La société civile est aussi censée prendre le relais des actions des partenaires internationaux sur le terrain pour les secours d'urgence aux populations concernées, et assurer l'aide à la redynamisation des activités productrices de substances, et même des activités génératrices de revenus.

Le Conseil de sécurité pourrait expressément stipuler dans les mandats des opérations de maintien de la paix la nécessité de faire jouer pleinement à la société civile un rôle à la mesure de ses potentialités, mais aussi, la nécessité de lui assurer l'assistance nécessaire pour qu'elle puisse devenir une partie prenante efficiente dans le processus de paix. Ceci vaut particulièrement les pays les moins avancés d'Afrique, où les organisations de la société civile ont peu de possibilités pour mobiliser des ressources au niveau local du fait de la faiblesse de leurs moyens.

Nous sommes, par ailleurs, d'avis qu'il conviendrait de renforcer le recours aux missions des membres du Conseil de sécurité en privilégiant, pour le suivi des opérations de maintien de la paix, l'envoi de missions légères du Conseil dans les pays concernés de manière à susciter plus d'interaction avec la société civile sur le terrain. L'objectif visé étant de recueillir autant d'informations que possible de première main pour mieux apprécier les progrès réalisés et orienter les actions du Conseil afin de les rendre plus efficaces.

L'organisation de rencontres de type « formule Arria » locales et de visées sur le terrain bien ciblées pourraient y contribuer. Cette approche devrait permettre un meilleur captage des éléments d'appréciation devant entrer en ligne de compte dans la planification et la mise en œuvre des stratégies de sortie des opérations complètes de maintien de la paix et même, une meilleure articulation entre les stratégies de la phase d'urgence et celles de la phase de stabilisation à moyen et à long termes, et faciliter la passation de relais à d'autres institutions du système des Nations Unies.

La société civile devrait également assurer un rôle de premier plan dans la conduite des processus de réconciliation nationale dans les commissions de vérité, pardon et réconciliation, et constitue donc un instrument privilégié. La société civile présente un avantage comparatif certain dans ce domaine, notamment à travers les organisations religieuses, dont l'autorité morale peut constituer un précieux acquis. Car, pour réussir, les efforts de réconciliation nationale devraient être conduits hors de tout esprit d'adversité mais plutôt dans le sens de la promotion de la concorde, de la persuasion, en faisant accepter aux fauteurs la nécessité de la justice, et en permettant l'identification des victimes et la mobilisation des ressources pour leur indemnisation. C'est dire donc que l'implication de la société civile peut être un indicateur du degré d'appropriation du processus de construction de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) **:** Je remercie le représentant du Bénin d'avoir exprimé d'importantes préoccupations relatives au rôle de la société civile en tant qu'interlocuteur effectif des processus de paix.

J'aimerais à présent faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères des Philippines.

À vrai dire, nos débats n'auraient pas pu se dérouler à un meilleur moment, car les vues exprimées ici aujourd'hui enrichissent à coup sûr le rapport Cardoso (A/58/817) sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, publié récemment par le Secrétaire général.

Je remercie le Secrétaire général et Mme Marjatta Rasi, Présidente du Conseil économique et social, de leurs précieuses contributions au débat d'aujourd'hui. Je remercie également M. Denis Caillaux de CARE International et M. Ian Martin du Centre international pour la justice transitionnelle, de nous avoir communiqué leurs vues sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits, lesquelles sont le reflet manifeste de leur grande expérience dans ce domaine. Je dois avouer que je suis très impressionnée par toutes les contributions constructives qu'ils ont apportées à l'examen de notre sujet.

Les blessures infligées par un conflit sont effectivement très nombreuses. Elles atteignent en profondeur le psychisme des populations. Le processus de guérison devrait donc mener à un rétablissement de la confiance, à une garantie d'intégrité et à un sentiment de paix profondément internalisé. Ceci exige une main douce mais ferme, mue par une compréhension intime d'un peuple et la compassion à son égard.

Dans leurs efforts de reconstruction de la paix sur des fondements plus durables, les gouvernements et l'ONU peuvent recevoir l'aide d'une société civile attentive et généreuse. Cette dernière doit être compatissante mais déterminée; elle doit aider les peuples souffrants à se détacher de leurs sentiments négatifs, à saisir la valeur de la réconciliation, à se focaliser sur la réinsertion et la reconstruction et à relever la société par un travail et un dévouement acharnés.

Avec l'aide de la société civile, les gouvernements et l'ONU doivent chercher à renforcer la confiance de la nation en elle-même et le tissu social de peuples traumatisés, et les encourager et les aider à triompher par eux-mêmes des énormes problèmes de sécurité humaine.

La destruction des facteurs de production, la ruine économique, la pauvreté due au conflit, l'effondrement de l'ordre public et l'exacerbation de divisions anciennes doivent être examinés avec professionnalisme et modération.

Nous assistons ces dernières années à un effort de coopération des gouvernements nationaux, de l'ONU et de nombreux représentants de la société civile dans des endroits, tels que l'Afghanistan, les Balkans, le Timor-Leste et l'Afrique de l'Ouest, qu'ont mentionné de nombreux membres. Nous sommes prêts à poursuivre la même voie de coopération en Iraq.

Le partenariat de la société civile avec l'ONU dans la consolidation de la paix après les conflits peut commencer dès la conception d'un projet. La société civile peut aider à identifier, comprendre et aborder les causes profondes d'un conflit en participant à la formulation de stratégies communes de reconstruction et peut-être même en réglant le conflit lui-même.

Dans la phase même de consolidation de la paix, la société civile peut, en coordination avec l'ONU, aider à fournir des services de secours, de santé, d'éducation et autres services publics; stimuler la reprise économique et le redressement social; promouvoir les activités de plaidoyer en faveur des droits de l'homme, de l'éthique et de l'état de droit en catalysant l'ensemble du développement humain, car c'est grâce à ce développement que l'on parviendra à une paix durable.

Grâce au charisme de sa base, visible dans sa participation au processus de réconciliation, de reconstruction et de relèvement – sa seule présence peut même avoir un effet thérapeutique et soigner les blessures –, la société civile peut permettre de mieux comprendre la valeur d'une vie après les ravages de la guerre. La participation de la société civile est donc vitale pour obtenir l'appui du public et, partant, conférer une plus grande légitimité aux efforts de consolidation de la paix.

Inutile de m'attarder sur les éléments constitutifs des stratégies pertinentes, y compris celles visant la consolidation de la paix après un conflit. Nous savons parfaitement tous que ces stratégies doivent être de vaste portée et d'exécution détaillée. Elles doivent être intégrées, c'est-à-dire reconnaître la symbiose des questions juridiques, politiques, économiques, sociales et culturelles. Elles doivent prévoir la participation de toutes les parties prenantes, nationales et internationales; par ailleurs, elles doivent être souples, autrement dit doivent pouvoir s'adapter à l'évolution du contexte et être constamment réévaluées.

Il ne fait absolument aucun doute que la société civile peut contribuer à formuler et à appliquer ces stratégies en apportant des informations, son savoir-faire, son ardeur, voire des ressources financières et matérielles. Ce qu'il faut impérativement à présent, c'est que l'ONU ait une vision plus claire de ses relations avec la société civile, qui a grandi en taille et en nombre. Consciente de sa mission d'intervention aux fins du maintien de la paix de la paix et de la sécurité internationales, et suivant le principe énoncé par Heifetz et Linsky dans leur ouvrage intitulé *Leadership en première ligne*,

> « se mettre au balcon et faire un pas en arrière pour avoir une vue d'ensemble sur ce qui se passe tout en restant solidement les pieds sur terre »,

l'ONU devrait fonder son engagement avec la société civile sur des politiques, des mécanismes et des procédures qui soient cohérents, compatibles et prévisibles.

L'une des personnalités éminentes auxquelles notre Secrétaire général a confié la tâche d'étudier cet engagement, Birgitta Dahl, a exposé quatre orientations normatives prônées par le Groupe : premièrement, l'ONU a pour rôle d'organiser, d'encourager et de diriger des partenariats comprenant non seulement des gouvernements, mais aussi l'ensemble des parties prenantes, y compris la société civile; deuxièmement, l'analyse et la mise en œuvre doivent suivre une approche par pays; troisièmement, il faut encourager la participation accrue des comités permanents nationaux et parlementaires; et, quatrièmement, il faut passer du « tout gouvernement » à une société multilatérale mobilisant la coopération de toutes les volontés, conformément aux principes communs les plus élevés.

Ces orientations méritent d'être soigneusement étudiées, non seulement en ce qui concerne la participation des organisations de la société civile, des organisations non gouvernementales et autres acteurs de la consolidation de la paix après un conflit, mais également en ce qui concerne leur intervention dans d'autres domaines d'intérêt mondial.

Je voudrais sur ce point introduire une idée qui, bien que loin d'être nouvelle, mérite une plus grande attention : le rôle des groupes confessionnels en tant qu'acteurs de la société civile dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix après un conflit. Les religions prêchent la paix et non pas la violence; le pardon et non pas la vengeance. Respectueuses de la dignité humaine, de la justice, de l'obligation de rendre des comptes et de la primauté du droit, elles exercent une forte influence morale. Fondée sur une appréciation très poussée des problèmes, leur contribution à la prévention des conflits, ainsi qu'à l'élaboration et à l'exécution des projets de consolidation de la paix après un conflit, devrait être optimalisée.

De toute évidence, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, il existe un consensus autour du rôle crucial de la société civile dans les problèmes mondiaux. Le rapport soumis par le Secrétaire général au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale devrait déboucher sur des mesures audacieuses et pragmatiques, car il nous expose les rouages de l'accréditation, les procédures de consultation, l'équilibre entre les acteurs du Nord et du Sud ainsi qu'entre les acteurs d'opinions divergentes, le partage des coûts, ainsi que d'autres problèmes pratiques qui ont une influence sur la bonne marche des choses. La délimitation des rôles ainsi qu'un solide respect du rôle moteur et de la coordination doivent être présents. C'est de l'ONU que nous attendons ce rôle moteur et cette coordination.

Les Philippines espèrent vivement que la convocation, par le Secrétaire général, d'une conférence internationale des organisations non gouvernementales en 2005 sur le rôle de la société civile dans la prévention des conflits armés débouchera sur un résultat positif. Nous pensons que ce dialogue continuera de cristalliser le partenariat réunissant l'ONU, la société civile et les autres acteurs, y compris le secteur religieux, dans la consolidation de la paix après un conflit, entre autres domaines. Dès qu'un conflit a pris fin, la guérison doit commencer. La société civile, le gouvernement concerné et l'ONU doivent s'élever avec courage au-dessus du conflit.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Il reste un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Avec l'assentiment des membres du Conseil, je suspends la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 30.